

**Délégation de Service Public de l'assainissement collectif des
eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines**

Analyse financière 2021

SOMMAIRE

I.	SYNTHESE	2
II.	LES CONTRÔLES	7
	A- Principales caractéristiques de la délégation et économie du service.....	7
	B- Contexte de l'année et perspectives	7
	C- Informations financières	8
	D- Contrôles du délégant.....	9
	E- Remarques générales sur le Rapport d'activité du délégataire (RAD) : avis du délégant	9
	F- Risques inhérents au contrat	10
III.	ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ANNEE 2021	11
	A- L'activité progresse sensiblement mais dans des conditions dégradées	11
	1/ Les produits d'exploitation	11
	a- <i>Chiffre d'affaires</i>	12
	b- <i>Autres produits d'exploitation</i>	15
	2/ Les charges d'exploitation.....	15
	3/ Le résultat financier	17
	4/ Le résultat exceptionnel.....	17
	5/ Le résultat net et le taux de marge global (indicateur de l'économie globale du contrat)	17
	6/ Partage de gains : la clause de sur-profitabilité.....	17
	B- La structure globale du bilan 2021 fortement déséquilibrée en raison de capitaux propres négatifs	18
	1/ L'Actif de la SABOM : actif immobilisé et créances clients	18
	2/ Le passif de la SABOM : des capitaux propres négatifs et un endettement important vis-à-vis du groupe.....	19
IV.	PRINCIPAUX ECARTS ENTRE LE « REALISE » ET LE « PREVISIONNEL » SUR LA DUREE DU CONTRAT	21
V.	ANNEXES DU RAPPORT	23
	ANNEXE 1 : Le contrat.....	23
	ANNEXE 2 : Liste des documents financiers demandés et état de transmission	25
	ANNEXE 3 : Zoom sur certaines problématiques structurantes du contrat	26
	ANNEXE 4 : Remarques générale sur le Rapport Annuel du Délégataire 2021 (RAD 2021) : avis du délégant transmis par courrier au délégataire	32
	ANNEXE 5 : Analyse comparative des données réelles 2021 au compte d'exploitation prévisionnel détaillée	35

I. **SYNTHESE :**

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes année 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Echange sur le Rapport Annuel du Déléataire 2021 (RAD 2021) : avril-mai 2022 - Demande de documents supplémentaires (avril à juin 2022) - Echanges de mails sous forme de questions/réponses (avril à juin 2022) - Réunions d'échanges sur RAD et économie de la concession : 24/05/2022 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour de questionnaires 30/05/2022 - Retour du rapport en contradictoire 28/06/2022

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DSP ASSAINISSEMENT					
Titulaire du contrat Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux (VE-CGE)					
Société Exploitante SABOM (Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole)					
Statut SA à conseil d'administration avec 3 collèges, avec un capital social de 1 000 000 €					
Président du CA de la SABOM Monsieur Serge SASSUS					
Directrice Générale SABOM Madame Christelle de TRAVERSAY					
Objet DSP L'exploitation de l'assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines					
Périmètre Géographique 28 communes de Bordeaux métropole (sauf Martignas s/ Jalles uniquement l'eau pluviale)					
Durée 7 ans (1/01/2019 au 31/12/2025)					
Points d'Alerte					
- Avant novembre 2022, Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, maison mère de Sabom, doit décider de la recapitalisation de sa filiale.					
- L'annonce du retour en régie de l'exploitation de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales au 1er janvier 2026, marque un ralentissement dans l'amélioration de la qualité et performance opérationnelle.					
- Durcissement des discussions entamées entre Bordeaux Métropole et son délégataire. Un projet d'avenant est en cours de négociations depuis plus d'un an.					
- Dans un contexte de changement de GSP de l'eau potable, la convention de facturation reste à établir ainsi que l'organisation de la gestion de certains branchements.					
Principaux indicateurs :					
	2019	2020	2021		
Clientèle :					
Nombre Usagers Assainissement	288 468	292 366	304 698		
Industriels conventionnés	379	339	344		
Millions de m3 assujettis	42,757	43,002	44,935		
Prix (en € TTC) de l'Assainissement pour 1m3 épuré pour 120 m²	1,50	1,51	1,54		
Exploitation :					
Longueur Réseau Collectif en km	4 310	4 315	4 315		
Nbre nouveaux branchements neufs par an	791	704	831		
Capacité de traitement des Eaux Usées (équivalent habitant) 6 stations	1 158 900	1 158 900	1 158 900		
Passage en situation A (risques d'orages)	11	13	13		
Capacité de stockage des Eaux pluviales (Millions de m3)	2,000	2,105	2,105		
Données financières :					
	Plan d'affaires contractuel (2019 à 2025) en € constants		Plan d'affaires (2019 à 2021) en € courants	Données Réelles 2021	
<i>K€uros</i> <i>Source : CEP annexe 106, uniquement colonne Exploitation (hors production immobilisée et charges de renouvellement)</i>	<i>Cumul sur la durée du contrat</i>	<i>Moyenne annuelle</i>	<i>Cumul prévisionnel 2019 à 2021</i>	<i>Cumul données réelles (2019 à 2021)</i>	<i>Réel 2021</i>
Produits d'exploitation (Chiffre d'Affaires et subv exploit, hors P° Immo et Transferts de charges)	317 011	45 287	136 824	135 767	46 031
Charges d'exploitation	311 487	44 498	134 740	147 909	50 827
Résultat Net	5 525	789	1 234	-12 982	-4 409

Bordeaux Métropole (BM) a délégué la gestion du service public de l'assainissement collectif à la Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM), à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 7 ans.

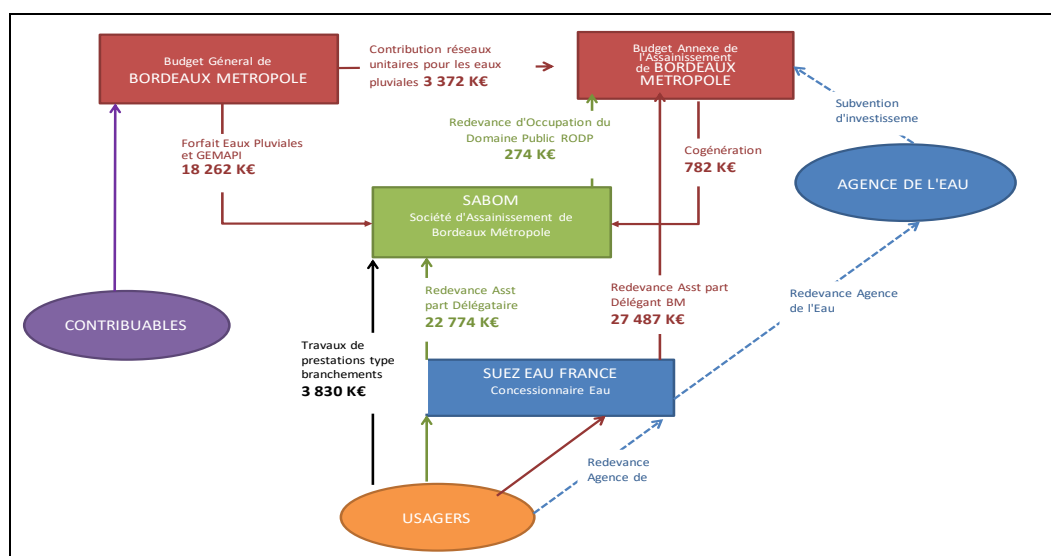
Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 1 000 K€, exclusivement dédiée à l'exécution du contrat de délégation, dont Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (VE – CGE) est actionnaire de 9 999 actions (1 action est détenue par La Compagnies des eaux et de l'Ozone). Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration de 11 membres répartis en 3 collèges, représentant le délégataire, les associations membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), ainsi que la société civile et les personnes qualifiées. Ces collèges comportent respectivement 8, 3 et 2 administrateurs, chacun d'eux disposant d'une voix délibérative.

Par rapport à la précédente délégation (2013-2018) et d'un point de vue financier, ce nouveau contrat (2019-2025) apporte des prestations complémentaires, notamment en termes de :

- travaux neufs et de renouvellement (hors réseau) dont le montant à pratiquement doublé : 9,8 M€ / an contre 5 M€ / an (en moyenne),
- travaux de renouvellement de canalisations pour 5,3 M€ / an, amortissables sur 60 ans et donnant lieu à une soulte en fin de contrat de 34,9 M€ (en € de 2019, montant réajusté en fonction de la date de début d'amortissement),
- un mécanisme permettant d'encadrer la sur-profitabilité (annuelle et cumulée sur la durée de la délégation),
- renforcement de la maîtrise du contrôle et du pilotage du contrat à travers la description des processus métiers du délégataire,
- avec des tarifs et forfait évoluant peu pour l'utilisateur.

Ce rapport présente la situation financière de la SABOM pour l'année 2021, en la comparant à 2020 et 2019 et en rapprochant la tendance des 3 premières années du contrat au compte d'exploitation prévisionnel (CEP).

Le schéma ci-après retrace les principaux flux financiers existants, qui résultent du contrat d'affermage liant Bordeaux Métropole à la SABOM :



Principaux flux financiers de l'assainissement 2021

Le compte de résultat (format comptes sociaux et soldes intermédiaires de gestion, hors écritures liées à la production immobilisée et les transferts de charges pour le renouvellement) se présente de la façon suivante :

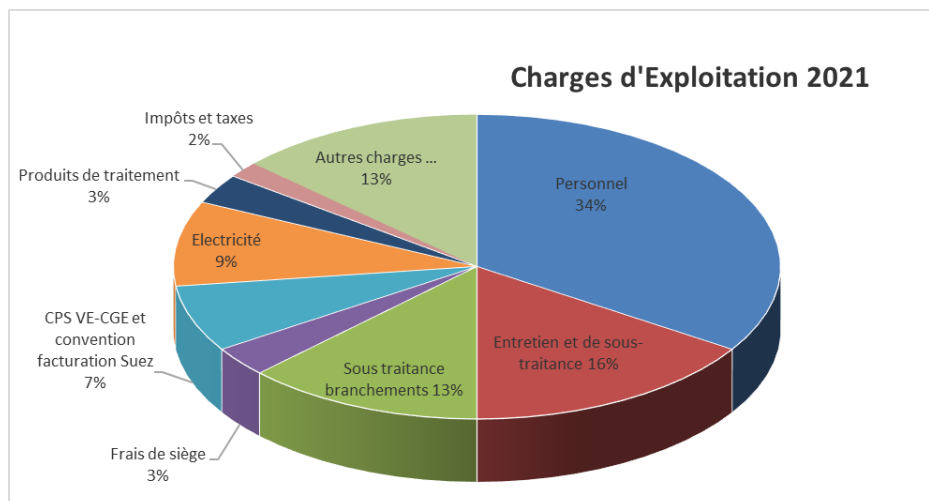
Compte de Résultat SIG. (hors P° Immo et Transferts de charges)

En K€

Libellé	31/12/2019 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2021 12 mois	Variation 21/20 en K€	Variation 21/20 en %
Chiffre d'affaires	43 832	45 151	46 001	850	1,9%
Production stockée (#71)	0	0	0		
Subventions d'exploitation (#74)	0	208	30	-178	-85,4%
Autres produits de gestion courante (#75)	3	3	2	-1	-27,6%
Produits d'exploitation (hors reprises, transfert de charges et autres produits)	43 835	45 362	46 034	671	1,5%
Achats et variations de stocks (#60)	-6 561	-6 723	-6 847	-124	1,8%
Autres achats et charges externes (#61 et 62)	-18 920	-20 801	-19 936	866	-4,2%
Impôts et taxes	-701	-795	-653	142	-17,9%
Salaires et charges sociales	-10 886	-12 788	-12 291	496	-3,9%
Charges d'exploitation (hors charges de renouvellement)	-37 067	-41 107	-39 727	1 380	-3,4%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	6 768	4 255	6 306	2 052	48,2%
Dotations aux amortissements sur immobilisations (#681)	-309	-646	-349	297	-45,9%
Dotations aux provisions pour risques et charges (#681)	-241	-76	-193	-117	155,3%
Dotations aux provisions sur créances clients (#681)	0	-355	-777	-422	118,9%
Pertes sur créances irrécouvrables	-134	-42	-159	-116	276,0%
Charges diverses de gestion courantes		0	0	0	-25,9%
QPFG	776	656	770	114	17,4%
Pénalités	-301	-206	-513	-308	149,8%
Charges contractuelles de renouvellement	-9 308	-9 193	-9 407	-215	2,3%
Reprises d'amortissements et provisions (#78)		145	377	231	159,2%
Autres transferts de charges	3	2	8	6	250,2%
TOTAL Produits d'Exploitation	43 838	45 510	46 418	909	2,0%
TOTAL Charges d'Exploitation	-46 584	-50 969	-50 356	613	-1,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 746	-5 459	-3 937	1 522	-27,9%
Produits financiers	0	0	0	0	
Charges financières	-15	-225	-415	-191	84,8%
RESULTAT FINANCIER	-15	-225	-415	-191	84,8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (RCAI)	-2 762	-5 684	-4 353	1 331	-23,4%
Produits exceptionnels	13	0	0	0	
Charges exceptionnelles	-5	-40	0	40	-100,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8	-40	0	40	-100,0%
Participation	0	-165	-164	1	-0,7%
IS	0	68	108	40	58,5%
RESULTAT NET	-2 754	-5 820	-4 409	1 412	-24,3%

Les produits d'exploitation s'élèvent à **46,4 M€** en 2021 et sont constitués en majorité du chiffre d'affaires (CA) de **46 M€** : celui lié à la redevance assainissement-part SABOM (48% du CA), à la rémunération forfaitaire eaux pluviales et GEMAPI (40% du CA) et aux travaux de branchements (8% du CA).

Les charges d'exploitation s'élèvent à **50,4 M€** en 2021 alors qu'elles étaient de **51 M€** en 2020 (dont **9,4 M€** concernent les charges contractuelles de renouvellement) :



L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mesure la performance économique de l'entreprise et donne une indication sur le niveau de rentabilité de son activité, indépendamment de sa politique d'amortissement, du coût de son endettement et du mode d'imposition. En 2021 (comme les exercices précédents), l'EBE de la SABOM est positif (6,3 M€). Il est en hausse par rapport à l'année dernière, en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires et la légère baisse des charges d'exploitation (liée à des charges non récurrentes).

Ce constat positif est à nuancer par :

- la sous-estimation des charges d'exploitation décaissables dans les prévisions de la SABOM, puisqu'au lieu de peser 78% du CA, elles en pèsent 87%,
- une activité branchements qui n'a pas trouvé son équilibre en raison de la sous-évaluation des charges de sous-traitance lors de l'établissement du Compte d'Exploitation Prévisionnel de l'offre,
- le faible impact du plan de redressement économique adopté en octobre 2020,
- des frais de siège dont l'assiette et les clés de répartition demeurent injustifiées par la SABOM, nonobstant les demandes réitérées de Bordeaux Métropole.

Un point positif est à noter sur l'exercice 2021, la sous-estimation des volumes des nouveaux branchements collectifs 2019 et 2020 qui sous-tendent le chiffre d'affaires, a été réglée.

Le résultat d'exploitation - EBE, duquel sont défalquées les dotations et reprises aux amortissements et provisions ainsi que les autres produits et autres charges (dont charges contractuelles de renouvellement) - s'est établi à - 3,9 M€ en 2021.

La rentabilité dégagée par l'activité courante ne permet pas de couvrir les charges liées aux investissements toutes catégories confondues.

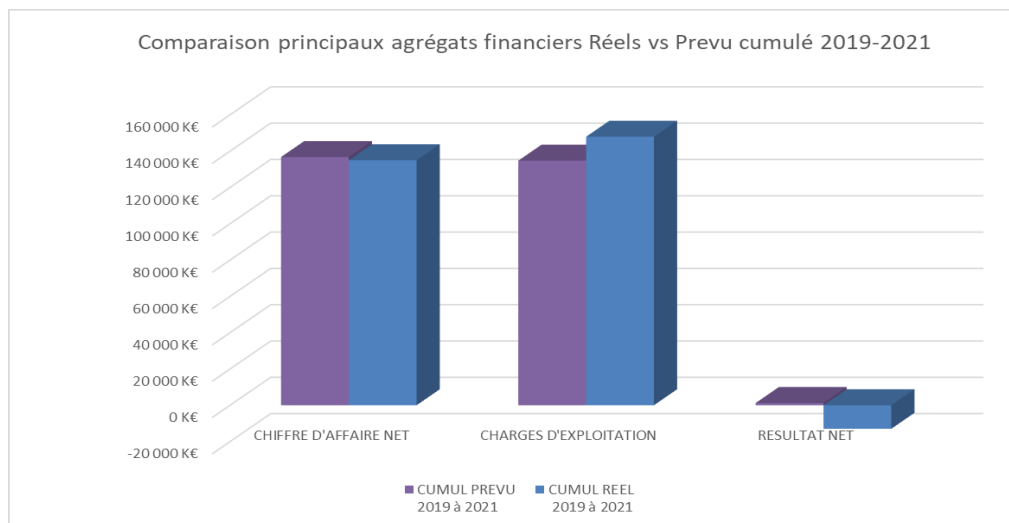
Les résultats financier et exceptionnel étant négligeables, le résultat net affiche une perte structurelle de -4,4 M€.

Le taux de marge global (RN/CA) s'établit à - 9,58 % en 2021 alors que le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un taux de marge de + 1,85 % pour la troisième année du contrat.

L'activité est toujours fortement déficitaire.

Il découle du manque de rentabilité nette une structure bilantielle fortement déséquilibrée. Du côté des emplois permanents, les immobilisations (investissements de 1er établissement et renouvellement des canalisations non visitables) nettes de l'amortissement (19 M€) et les capitaux propres négatifs (-12 M€) ont nécessité la mobilisation de 18 M€ d'emprunt groupe, en augmentation sur l'exercice de 5 M€.

Quant au bas de bilan, le Besoin en fonds de roulement qui représentait un excédent de trésorerie sur les 2 précédents exercices, se transforme en un besoin de trésorerie supplémentaire sur l'exercice de 0,5 M€. D'où une trésorerie en forte dégradation et négative de -12 M€ correspondant à la convention de gestion de trésorerie.



Enfin, depuis le début du contrat (2019-2021), l'écart entre le réel et le prévisionnel s'explique principalement par un chiffre d'affaires en retard de - 1,7 M€ (-1,26%) atténué par des reprises de provisions et des subventions d'exploitation pour + 0,7 M€ non-prévues au CEP. Les recettes sont pratiquement conformes à ce qui était prévu initialement sans modifications des hypothèses fixées initialement.

De nombreuses charges d'exploitations ont été sous évaluées (électricité, sous-traitance branchements, inspection et curage, évacuation des boues et produits de traitement...) pour un total de 13,2 M€ (soit 9,77 %).

Le cumul des résultats nets 2019-2021 se retrouve ainsi en retard de 14,2 M€ par rapport à celui prévu au CEP.

Ce troisième exercice se caractérise par un rattrapage du retard en matière de travaux de renouvellement. Cependant, étant donné que SABOM comptabilise les charges contractuelles de renouvellement et non les charges réelles, les pertes sont alourdies artificiellement de 0,7 M€ (soit 6% des pertes cumulées) et figurent en dette vis-à-vis de Bordeaux Métropole.

Le retard cumulé (2019-2021) se résorbe et s'élève à 1,2 M€ sur 45 M€ de travaux d'investissements et de renouvellement exigés dans le contrat pour ces trois premières années.

Les capitaux propres sont toujours négatifs et inférieurs à la moitié du capital social pour la troisième année consécutive ; cela nécessite un positionnement de Veolia Eau – CGE vis-à-vis de sa filiale et des réponses quant à la rentabilité future (situation de déficit structurel).

La situation financière ne s'étant pas améliorée (malgré le plan d'actions de redressement économique circonscrit aux charges), la régularisation doit intervenir avant novembre 2022 ainsi qu'un repositionnement jusqu'à la fin du contrat.

En conclusion, l'activité de la SABOM ne dégage aucune rentabilité d'exploitation ce qui entraîne des pertes qui se cumulent depuis 2019. Pour éviter la défaillance, une recapitalisation s'impose ainsi qu'un plan de restauration de l'équilibre financier.

II. LES CONTRÔLES

A- Principales caractéristiques de la délégation et économie du service

Les principales prestations liées à cette délégation et les prestations supplémentaires par rapport au précédent contrat (2013-2018) figurent en ANNEXE 1 du présent rapport.

L'économie du service se résume de la façon suivante :

- la Concession porte d'une part sur un Service Public Industriel et Commercial (Assainissement Collectif, SPIC) dont les comptes sont censés s'équilibrer grâce aux redevances perçues des usagers (0,5085 € 2021 / m³ assujetti qui ne comprend pas de part fixe), d'autre part sur les Service Public Administratif, SPA (Eaux Pluviales et GEMAPI) dont l'équilibre relève du versement de contributions par le délégant (respectivement 17,8 M€ 2021 et 0,495 M€ 2021 par an),
- la redevance perçue des usagers est fixée pour la durée du contrat – pas de clause de rendez-vous périodique imposée par le contrat -, moyennant une indexation annuelle intervenant au 01/01 selon une formule de révision contractuelle (art. 112.1),
- les rémunérations versées par le délégant au titre des eaux pluviales et de la GEMAPI sont également soumises à indexation annuelle au 01/01 (art. 112.2),
- par ailleurs, les investissements sont portés en partie par le délégataire, en partie par le délégant via son budget annexe ou le budget principal pour les SPAs,
- l'engagement du délégataire au titre des investissements porte sur un montant de 106 M€ (en € de 2019) sur la durée du contrat,
- le programme d'investissement se répartit en plusieurs « blocs », dont certains sont assortis de montants planchers annuels (art. 71 à 77),
- en matière de renouvellement du réseau, le délégataire est lié par 3 types d'engagements soumis à pénalités (art. 73) : le renouvellement de 38,36 kms de réseau sur la durée du contrat (soit 5,48 kms en moyenne par an), un montant exprimé en valeur 2019 de renouvellement annuel (5,3 M€ HT) ainsi que sur la durée du contrat (37,1 M€ HT),
- pour la part des investissements portés par le délégataire, ils sont amortis sur la durée du contrat à l'exception des investissements dans le renouvellement du réseau, amortis sur 60 ans, qui donnent lieu au versement d'une soulte de fin de contrat correspondant à leur valeur non amortie (art. 73.2), estimée à 35 M€ dans le plan d'affaires.

B- Contexte de l'année et perspectives

L'annonce du retour en Régie du service public de l'assainissement en décembre 2020 au terme du contrat de concession (en 2026), la situation financière déficitaire de la SABOM au cours des deux premières années du contrat (-9M€, soit -10% du chiffre d'affaires), sont les principales causes d'un durcissement des discussions entamées entre Bordeaux Métropole et son délégataire (notamment à travers le projet d'avenant 1 portant principalement sur l'exploitation de nouvelles installations de production de biométhane à la station d'épuration clos de Hilde).

Le *Contrat d'objectifs* (signé entre Bordeaux Métropole et la Régie) prévoit de proposer une orientation en Régie pour l'exploitation de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2026 (à l'issue du présent contrat de concession). En attendant cette extension du périmètre, le *Contrat d'objectifs* prévoit que la Régie rende des prestations annexes à Bordeaux Métropole, en matière d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines dans le cadre de conventions spécifiques.

Ainsi, une phase transitoire (2023-2025) encore instable, va s'engager, jusqu'à l'intégration du service public de l'assainissement à la Régie de l'eau (2026) après validation du conseil métropolitain.

Le service public de l'assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales (consolidé), actuellement traduit par le budget annexe de l'assainissement et les comptes du concessionnaire, représenterait un potentiel de recettes/chiffres d'affaires de près de 77 M€, des investissements avoisinant les 40 M€ nécessitant le transfert de plus de 220 salariés de la société concessionnaire.

Reconstitution du périmètre économique de l'assainissement

	Consolidation Macro Assainissement						
	2018		2019		2020		2026
	Budget Annexe Assainissement	Comptes SGAC	Budget Annexe Assainissement	Comptes SABOM	Budget Annexe Assainissement	Comptes SABOM	A Intégrer à la Régie
Recettes de fonctionnement (en M€)	30,5	43,7	33,8	43,8	32,9	45,2	76,6
Chiffres d'affaires (en M€)							
Résultat section fonctionnement (en M€)	10,6	2,0	8,3	-2,9	-1,5	-5,8	3,6
Résultat net (en M€)							
Dépenses d'investissements et renouvellements (en M€)	34,4	6,3	23,4	15,1	23,3	14,7	39,1
Effectifs Assainissement (nbre)	Déjà transféré	209	Déjà transféré	229	Déjà transféré	242	227

Sources : Budget annexe Assainissement 2018 à 2020 et comptes sociaux du concessionnaire 2018 à 2020, retraitement IGS.

Enfin, pour la SABOM, l'année 2021 est marquée par la continuité de l'activité malgré la pandémie de Covid-19 qui perdure, une reprise forte des travaux et du renouvellement ainsi qu'une année où la pluviométrie a été particulièrement importante notamment en début d'année.

C- Informations financières

Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation financière de la Société d'assainissement de Bordeaux Métropole (dénommée SABOM dans le présent rapport) au titre de sa troisième année d'activité et de s'assurer que le délégataire a rempli ses obligations contractuelles.

L'approche consiste à mener une analyse financière des postes du bilan et du compte de résultat pour 2021, tout en rappelant la tendance depuis le début du contrat, et de les comparer à ceux du compte prévisionnel d'exploitation 2021 et en cumulé depuis le début du contrat. La liste des documents demandés à notre concessionnaire figure en ANNEXE 2.

[Afin de faciliter la lecture de l'analyse financière présentée ci-dessous, les écritures spécifiques aux investissements et aux renouvellements, n'ayant pas d'impact sur le résultat net, ont été retraitées du compte de résultat ; seule la dotation aux amortissements des investissements (bloc H, I et bloc 2), l'engagement contractuel en matière de renouvellement (assortis d'un engagement minimum, blocs A, B, C, D, E, J) et les autres charges réelles de renouvellement (non assortis d'un engagement minimum, bloc F et G), sont comptabilisées en charges et impactent le résultat].

Enfin, il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la SABOM (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation présenté dans le rapport d'activité 2021 ; aucun écart (par grandes catégories comptables) n'a été relevé.

D- Contrôles du déléguant

SABOM	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT	RESERVES	COMMENTAIRES
Contrôles dans le cadre du rapport annuel :				
- RAD 2021 : lecture et vérification de chaque chiffre (N et N-1), cohérence et complétude des explications apportées.	X			
- rapprochement comptes sociaux / Liasse fiscale / comptes analytiques (présentation CEP annexe 106)	X			
- Vérification d'une 40aine d'indicateurs de pilotage et opérationnel par le service du CdGext (financier et RH). [Le nombre total d'indicateurs à valider par Bordeaux Métropole (la Direction de l'Eau) s'élève à plus de 270. Seuls certains d'entre eux sont pénalisables]. -> Audit Transparence			X	Moyennement satisfaisant dans la mesure où une dizaine d'indicateurs n'ont pu être validés en raison principalement du caractère "confidentiel" de la donnée ne pouvant être consultée qu'en audit.
- les frais de siège sont plafonnés à 2,9% du chiffre d'affaires (article 125)	X			
- le montant des prestations des frais de siège doivent être justifiés annuellement sur la base d'unités d'œuvre (article 125)		X		Application par le délégataire de forfait et non d'une facturation à l'unité d'œuvre Attestation du commissaire aux comptes sur les frais de siège 2021 : dépense non engagée par le délégataire en 2021
- revue analytique du chiffre d'affaires (volumes, tarifs, forfait, indexation, branchements ...)			X	- Forte augmentation des volumes partiellement expliquée, - Mauvaise évaluation de la sous-traitance branchement dans le CEP.
- revue analytique des charges d'exploitation	X			
- contrôle de cohérence des dotations aux amortissements et des dotations et reprises de provisions	X			Les amortissements de caducités calculés en 2019 et 2020 sur le bloc H1 ont fait l'objet d'une régularisation sur 2021 ce qui explique que la dotation 2021 est inférieure à la dotation 2020.
- contrôle de cohérence des charges financières	X			
- Etat d'avancement des engagements du délégataire en matière d'investissement et de renouvellement	X			
- Test de détail sur les investissements et les travaux de renouvellement 2022	A effectuer post-rapport			
- Plafonnement des charges indirecte et semi-directes au renouvellement de 8% : * 6% liés à la conduite d'opération, à la maîtrise d'œuvre et à la gestion patrimoniale (main d'œuvre), * 1% de frais d'équipements et supports (véhicules, informatique, fournitures diverses), * 1% de contribution aux frais de structure de la Société Dédicée.	X			
- affectation des résultats, niveau des capitaux propres, distribution de dividendes ...etc...			X	3ème exercice où les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social
Autres contrôles au cours de la vie du contrat :				
- vérification application du contrat dans le cadre des demandes de révision tarifaires du délégataire ...etc...	X			Effectué par la Direction opérationnelle

E- Remarques générales sur le Rapport d'activité du délégataire (RAD) : avis du déléguant

Dans le cadre de l'exécution du contrat et plus particulièrement suite à la lecture et l'analyse du RAD 2021, le déléguant émet un avis se formalisant au travers d'un courrier adressé au concessionnaire ainsi qu'une réunion organisée par la vice-présidente en charge de l'eau et de l'assainissement et réunissant le déléguant et son délégataire.

En suivant, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Bordeaux Métropole présentera à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil Métropolitain du mois de septembre 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

D'un point de vue financier, certains points à améliorer ont été notés :

- Activité des 3 premières années fortement déficitaire entraîne des problèmes contractuels et un besoin de recapitalisation,
- Frais de siège : absence de justification du montant facturé annuellement sur la base des unités d'œuvre concernées,
- Peu de contrôle sur les volumes assujettis.

Ces points sont développés en ANNEXE 4.

F- Risques inhérents au contrat

*

Nature du risque	Détail du risque	Montant
Risque de redressement/liquidation de la société SABOM	Risque de mise en redressement/liquidation de la société aux vues des pertes dégagées au cours des 3 premiers exercices et capitaux propres fortement négatifs et inférieurs au capital social	Pertes cumulées sur 3 ans : 13,1 M€, pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 45 M€ et un capital social de 1 M€
Risque que l'état du patrimoine se dégrade et soit rendu en mauvais état	Risque que les engagements pris par le délégataire ne soient pas respectés notamment en matière d'investissement, de renouvellement et d'entretien	Des pénalités permettent de minimiser ce risque
Risque lié au changement d'exploitant (du SP Eau Potable) au 01/01/2023	Un encaissement de la redevance assainissement à sécuriser avant le 1er janvier 2023 : risque que la convention pour la facturation, l'encaissement, le recouvrement et le reversement et convention de mandat de la redevance d'assainissement collectif ne soient pas finalisées avant le 1er janvier 2023.	Redevance Eaux Usées - Part délégataire : 23 M€/an
Risques liés à l'annonce du retour en régie	Risques sociaux liés au transferts de personnel : risque de départ du personnel de la Sabom et de la Direction de l'Eau - Centre assainissement.	N/A
	Relations contractuelles qui se tendent : Risque que l'avenant sur le biométhane n'aboutisse pas dans les temps impartis (avant mise en service des infrastructures).	N/A

III. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ANNEE 2021

A- L'activité progresse sensiblement mais dans des conditions dégradées

Compte de Résultat SIG (hors P° Immo et Transferts de charges)

En K€

Libellé	31/12/2019 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2021 12 mois	Variation 21/20 en K€	Variation 21/20 en %
Chiffre d'affaires	43 832	45 151	46 001	850	1,9%
Production stockée (#71)	0	0	0		
Subventions d'exploitation (#74)	0	208	30	-178	-85,4%
Autres produits de gestion courante (#75)	3	3	2	-1	-27,6%
Produits d'exploitation (hors reprises, transfert de charges et autres produits)	43 835	45 362	46 034	671	1,5%
Achats et variations de stocks (#60)	-6 561	-6 723	-6 847	-124	1,8%
Autres achats et charges externes (#61 et 62)	-18 920	-20 801	-19 936	866	-4,2%
Impôts et taxes	-701	-795	-653	142	-17,9%
Salaires et charges sociales	-10 886	-12 788	-12 291	496	-3,9%
Charges d'exploitation (hors charges de renouvellement)	-37 067	-41 107	-39 727	1 380	-3,4%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	6 768	4 255	6 306	2 052	48,2%
Dotations aux amortissements sur immobilisations (#681)	-309	-646	-349	297	-45,9%
Dotations aux provisions pour risques et charges (#681)	-241	-76	-193	-117	155,3%
Dotations aux provisions sur créances clients (#681)	0	-355	-777	-422	118,9%
Pertes sur créances irrécouvrables	-134	-42	-159	-116	276,0%
Charges diverses de gestion courantes		0	0	0	-25,9%
QPFG	776	656	770	114	17,4%
Pénalités	-301	-206	-513	-308	149,8%
Charges contractuelles de renouvellement	-9 308	-9 193	-9 407	-215	2,3%
Reprises d'amortissements et provisions (#78)		145	377	231	159,2%
Autres transferts de charges	3	2	8	6	250,2%
TOTAL Produits d'Exploitation	43 838	45 510	46 418	909	2,0%
TOTAL Charges d'Exploitation	-46 584	-50 969	-50 356	613	-1,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 746	-5 459	-3 937	1 522	-27,9%
Produits financiers	0	0	0	0	
Charges financières	-15	-225	-415	-191	84,8%
RESULTAT FINANCIER	-15	-225	-415	-191	84,8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (RCAI)	-2 762	-5 684	-4 353	1 331	-23,4%
Produits exceptionnels	13	0	0	0	
Charges exceptionnelles	-5	-40	0	40	-100,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8	-40	0	40	-100,0%
Participation	0	-165	-164	1	-0,7%
IS	0	68	108	40	58,5%
RESULTAT NET	-2 754	-5 820	-4 409	1 412	-24,3%

1/ Les produits d'exploitation

Les principaux volumes sur lesquels s'appuient les produits de la SABOM sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Variation Eau vendus	2,66%	0,95%	3,92%
Variation volumes assujettis	2,48%	0,38%	4,63%

Sources RAD 2021

Détail des volumes	SABOM			Variation 2021 vs 2020	Variation 2021 vs 2020 en %
	2019	2020	2021		
Volumes Eau Vendus (en milliers de m3)	44 372	44 794	46 550	1 756	3,92%
Volumes assujettis (en milliers de m3)	42 758	42 919	44 905	1 986	4,63%
Effet cut-off fin de contrat					
dont les clients "Particuliers"	21 305	21 509	23 296	1 787	8,31%
dont les clients "Professionnels + syndic**"	16 373	16 848	17 449	601	3,57%
dont les clients "Administration + collectivité"	2 373	2 257	2 332	75	3,32%
dont les clients sous conventions de déversement spécifiques**	2 219	1 890	1 341	-549	-29,05%
dont conventions de raccordements des communes extérieures	487	415	487	72	17,35%

* dont agriculteurs, clients de passage... : 25 m3

** est appliqué un coefficient de pollution et de rejet

Au niveau climatologique, des périodes sèches constituent des conditions climatiques favorables car cela fait progresser le chiffre d'affaires (plus d'eau consommée et donc rejetée au réseau des eaux usées) et minore les coûts d'exploitation (liés au traitement des eaux pluviales). 2017 et 2018 ont été des années particulièrement sèches en comparaison aux années 2019, 2020 et 2021.

Au premier abord, les volumes assujettis continuent à progresser (+4,63%), plus franchement que les années passées.

2 explications justifient cette hausse :

- les nouveaux clients (identifiés précédemment comme non-raccordables) 2019, 2020 et 2021 ont enfin pu être facturés (impact de 0,8 Mm3),
- l'année 2021 est marquée par une reprise d'activité : en effet, les volumes 2020 avaient été sous évalués du fait de l'absence de relève de compteurs pendant 2 mois en raison de la crise COVID ; par un principe de vase communicant, l'année 2021 absorbe ce rattrapage dans les volumes facturés.

Cette forte hausse paraît cohérente avec l'évolution du nombre d'utilisateurs de l'assainissement qui augmente de + 4,22 % et la hausse des volumes d'eau vendus de + 3,92%.

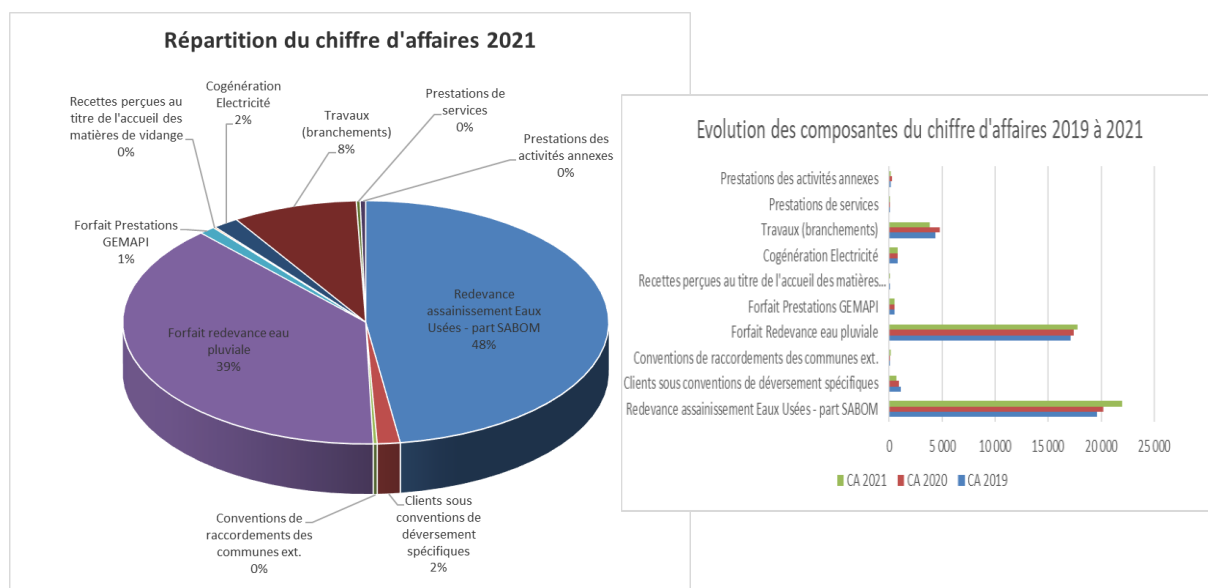
	SGAC	SABOM	SABOM	SABOM
Service Clientèle	2 018	2019	2 020	2021
Usagers Assainissement	288 596	288 468	292 366	304 698
<i>Evol/Nbre Usagers</i>		-0,04%	1,35%	4,22%

Concernant la fiabilité des volumes sous-tendant ce chiffre d'affaires eaux usées et notamment des contrôles diligentés par le délégataire, voir l'ANNEXE 4 « *remarques générales sur le Rapport Annuel du Délégué 2021 : avis du délégant transmis par courrier au délégataire* », du présent rapport.

a- Chiffre d'affaires

Les chiffres d'affaires de la SABOM se décomposent comme suit :

Détail du Chiffre d'Affaires - en K€	2019	2020	2021	Variation en €	Variation en %	Part en %
Redevance assainissement Eaux Usées - part SABOM	19 624	20 232	21 955	1 724	8,52%	48%
Clients sous conventions de déversement spécifiques	1 087	932	698	-234	-25,15%	2%
Conventions de raccordements des communes ext.	96	108	122	14	13,10%	0%
Forfait Redevance eau pluviale	17 100	17 394	17 767	373	2,14%	39%
Forfait Prestations GEMAPI	476	484	495	10	2,15%	1%
Recettes perçues au titre de l'accueil des matières de vid	74	58	67	9	15,20%	0%
Cogénération Electricité	777	807	782	-26	-3,20%	2%
Travaux (branchements)	4 351	4 761	3 830	-930	-19,54%	8%
Prestations de services	110	103	117	13	12,86%	0%
Prestations des activités annexes	136	272	170	-102	-37,60%	0%
Total Chiffre d'Affaires SABOM	43 832	45 151	46 001	850	1,88%	100%
tarif du m3 moy annuel	0,49000	0,49820	0,50850			



Le chiffre d'affaires de la SABOM s'élève à 46 M€ en 2021 et se répartit principalement entre :

- **La part revenant au délégataire de la redevance assainissement (eaux usées)**, qui s'élève à 21 955 K€. Elle représente 48 % du chiffre d'affaires de la SABOM et constitue la part variable de la rémunération de la SABOM.

En moyenne sur 2021, le tarif au m³ (part SABOM pour les eaux usées) est en hausse et s'élève à 0,5085 €/m³ (0,4982 €/m³ en 2020, +2,07%) tant pour les particuliers que pour les professionnels. Il n'y a pas eu de modifications des tarifs ; les aspects contractuels initiaux s'imposent encore.

Sa valeur au 1^{er} janvier évolue en application de la formule d'indexation contractuelle (art. 106.1) comme suit :

En €	2019	2020	2021	Var en %
Tarifs Eaux Usées au M3	0,49000 €	0,49820 €	0,50850 €	2,07%
Forfait pluvial	17 100 000 €	17 394 120 €	17 766 900 €	2,14%
Forfait GEMAPI	476 000 €	484 187 €	494 600 €	2,15%

La part « redevance assainissement eaux usées » du chiffre d'affaires résulte :

- du reversement par le délégataire de l'eau¹ de la « part fermière assainissement » facturée sur la facture d'eau globale (eau et assainissement collectif) au cours de l'année civile. Ce reversement intervient avec un décalage de 25 jours ;
- de la provision pour « eau en compteur » - EEC - (qui tient compte du décalage de volume entre la dernière relève du compteur et la fin de l'année civile).

- **La rémunération au titre des eaux pluviales (forfait)** versée par Bordeaux Métropole. Elle représente 39 % du chiffre d'affaires du délégataire, soit 17 767 K€. Prévues par l'article 108 du contrat, elle est révisée annuellement, au 1er janvier de chaque année, avec un coefficient d'indexation « eaux pluviales et GEMAPI » conformément à l'article 112.2 du contrat de concession.
- **La rémunération au titre de la GEMAPI (forfait)**, également versée par Bordeaux Métropole. Elle représente 1 % du chiffre d'affaires du délégataire, soit 495 K€. Prévues par l'article 109 du contrat, elle est révisée annuellement, au 1er janvier de chaque année, avec un coefficient d'indexation « eaux pluviales et GEMAPI » conformément à l'article 112.2.
- Les produits issus des **travaux de branchements**. Ils s'établissent à 3 830 K€, soit 8 % du chiffre d'affaires de la société.

Compte	Libellé	2019	2020	2021
7040000	Tvx de branchements en K€	4 351	4 074	3 939
7040000	Variation des provisions de Factures à Etabli	0	687	0
	Nombre de nouveaux branchements RAD	791	704	831

Pour 2021, la SABOM a facturé aux usagers la réalisation de 831 branchements, ce qui est légèrement inférieur au prévisionnel de 850 branchements prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel en 2021 et pour les autres années du contrat.

D'après le délégataire, *la marge de 2020 et 2021 de cette activité reste très négative du fait des charges de sous-traitance liées aux travaux de branchements neufs dépassant de loin les prévisions.*

Pour plus d'explications, se reporter à l'ANNEXE 3 « *Zoom sur certaines problématiques structurantes du contrat – 2/ Focus sur l'activité branchement, activité fortement déficitaire* », du présent rapport.

Ainsi, l'activité branchement restera structurellement déficitaire de 1 à 1,2 M€ par an, du fait d'une mauvaise évaluation des charges de sous-traitance lors de l'établissement du Compte d'Exploitation Prévisionnel de l'offre.

- **La redevance relative aux clients sous convention de déversement spécifique** (appelés aussi « industriels »). Elle s'élève à 698 K€ (soit 2% du chiffre d'affaires). Aux volumes de ces clients sont appliqués des coefficients de pollution et de rejet. Le tarif est le même que pour les particuliers et autres professionnels : 0,5085 € HT/m³ en 2021.

¹ Suez eau France

- Les recettes de **cogénération d'électricité** (station Louis Fargue), qui s'élèvent à 782 K€ et représentent 2% du chiffre d'affaires.
Conformément à l'article 111 du contrat, Bordeaux Métropole reverse une fois par an au délégataire 100% des montants perçus dans le cadre du contrat d'achat de l'électricité issue de la cogénération conclu entre Bordeaux Métropole et EDF.
- Les **prestations de services** (117 K€) et les **prestations des activités annexes** (170 K€). Elles représentent moins de 1% du chiffre d'affaires. Elles sont principalement constituées de contrôles conformité pour 47 K€, des modifications de branchements pour 70 K€, refacturation de dégâts tiers pour 42 K€, des prestations « guichet unique » et des analyses réalisées par le laboratoire de Louis Fragues pour 128 K€.

b- Autres produits d'exploitation

Ils s'élèvent à 787 K€, et se répartissent de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation (hors P° Immo et Transferts de charges)				
Détail des autres produits d'exploitation - en K€	2019	2020	2021	Evol. 21/20 en %
Production stockée	44	255	370	44,8%
Subventions d'exploitation	0	208	31	-85,4%
Autres produits (hors reprises)	3	3	2	-25,9%
Reprises d'amortissements et provisions	0	145	377	159,3%
Autres transferts de charges	3	2	8	252,2%
Total autres produits d'exploitation	51	614	787	28,2%

- La « **production stockée** » s'élève à 370 K€ et représente les chantiers de renouvellement non terminés à la clôture.
- Les « **reprises d'amortissements et provisions** » s'élèvent à 377 K€ en 2021 et correspondent essentiellement à la reprise de la dépréciation 2020 des créances clients.

Synthèse des produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation s'élèvent à **46,4 M€** en 2021 et sont constitués en majorité du chiffre d'affaires (CA) de **46 M€** : celui lié à la redevance assainissement-part SABOM (48% du CA), à la rémunération forfaitaire eaux pluviales et GEMAPI (40% du CA) et aux travaux de branchements (8% du CA).

2/ Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (issues de la présentation Compte d'exploitation prévisionnel (CEP, qui diffère légèrement de celle des comptes sociaux) de la SABOM se décomposent comme suit :

Charges d'exploitation		2019		2020		2021	
<i>(hors charges liées aux investissements et aux renouvellements) en K€</i>		Montants	%	Montants	%	Montants	%
60 - Achats et variation des stocks		6 561	14%	6 723	13%	6 847	14%
61 - Services extérieurs		14 495	31%	17 047	33%	16 138	32%
62 - Autres services extérieurs		4 424	9%	3 755	7%	3 798	8%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		701	2%	795	2%	653	1%
64 - Charges de personnel		10 886	23%	12 788	25%	12 291	24%
65 - Autres charges de gestion courante		8 967	19%	8 785	17%	9 309	18%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		550	1%	1 077	2%	1 319	3%
Total charges d'exploitation		46 584	100%	50 969	100%	50 356	100%

Ces charges d'exploitation présentent cinq catégories principales :

- Les « **achats et variation des stocks** » représentent 14 % du total des charges d'exploitation. Ils s'élèvent à 6 847 K€ et comprennent notamment les achats et variation de stocks liés :
 - au coût des consommations électriques pour 3 686 K€, dû au fonctionnement des stations d'épuration, des postes de refoulement, des bâtiments administratifs,
 - aux produits de traitement pour 1 285 K€.
- Les « **services extérieurs** » représentent 16 138 K€ en 2021. Ils contribuent pour 32 % au total des charges d'exploitation de la SABOM. Ils se décomposent en quatre grands postes de sous-traitance qui sont analysés en ANNEXE 3 « *Zoom sur certaines problématiques structurantes du contrat – 3/ Focus sur les charges de sous-traitances et les charges d'entretien et de réparation* », relatif aux postes de charges les plus représentatifs.
- Les **autres services extérieurs** s'élèvent à 3 798 K€ et représentent 8% des charges d'exploitation. Outre le personnel extérieur (cf. ci-dessous avec les charges de personnel), ils sont principalement constitués :
 - de la contribution aux frais de siège du groupe Veolia pour 1 309 K€ (1 294 K€ en N-1) : le contrôle du plafonnement des frais de siège est satisfaisant. En revanche, comme les années passées, le Délégué note l'absence de justification du montant facturé annuellement sur la base des unités d'œuvre concernées.
Cf. ANNEXE 4 « *Remarques générale sur le Rapport Annuel du Délégué 2021 (RAD 2021) : avis du délégant transmis par courrier au délégataire* ».
 - des honoraires et frais pédagogique (542 K€), des frais postaux et de télécommunication (488 K€), de la Redevance d'occupation du domaine public (274 K€), de la dotation annuelle du Fonds de développement durable (155 K€) ...
- Les « **charges de personnel** », second poste de dépenses le plus important après la sous-traitance, avec 24 % des charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 12 291 K€, hors personnel extérieur à l'entreprise (+ 764 K€). Le tableau suivant retrace les informations issues du bilan social de l'entreprise et des comptes sociaux de la société.

	Réel 2020	Prév. 2020*	écart en K€	écart en %	Réel 2021	Prév. 2021*	écart en K€	écart en %
# 621 Personnel extérieur à l'entreprise (détaché et intérim)	762	361	400	111%	764	365	399	
# 64 Salaires et charges sociales	13 446	13 577	-131	-1%	13 222	13 849	-626	-5%
Total	14 207	13 577	269	2%	13 986	13 849	-227	-2%
Moyens humains (effectif fin d'année)	245,0	235,0			239,0	235,0		
Coût / Effectif (hors personnel extérieur à l'entreprise)	54,9	57,8			55,3	58,9		
Effectif moyen (Personnel extérieur à l'entreprise)	3	15,0			3	15,0		
Coût / Effectif (Personnel extérieur à l'entreprise)	253,8				254,6			
Coût effectif total	57,3	57,8	-0,5	-0,8%	57,8	58,9	-1	-2%

* actualisé en € courant avec constantes "masse salariale"

Au 31 décembre 2021, la SABOM compte 239 salariés (source bilan social), à comparer aux 245 salariés SABOM de 2020, auxquels il convient d'ajouter le personnel extérieur à l'entreprise (environ 3). Soit une baisse de 6 ETP entre 2021 et 2020 et 8 personnes en moins que ce qui était prévu au CEP (250 personnes au total).

Globalement (personnel extérieur et salariés de la SABOM), les charges de personnel sont inférieures au niveau de charges prévus au contrat (- 227 K€, soit - 2%). Le coût par effectif

est presque stable entre 2020 et 2021 mais commence à être inférieur à celui de la prévision.

Au-delà des frais d'intérim et de personnel extérieur, certaines charges de sous-traitance (notamment de sous-traitance interne) sont à intégrer à l'analyse de charges de personnel, comme l'externalisation de missions auprès du groupe VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux (convention de prestations de services tels que : finances, RH, juridique, gestion des achats, assistance technique et support SI).

- Les « **autres charges de gestion courantes** » représentent 18% des charges d'exploitation et s'élèvent à 9 309 K€ en 2021. Il s'agit pour l'essentiel de la constatation des charges contractuelles de renouvellement pour 9 408 K€ (Blocs A, B, C, D, E et J), d'une provision au titre des pénalités 2021 pour 513 K€, la réaffectation d'une quote-part des frais généraux pour – 770 K€ et des pertes sur créances irrécouvrables de 159 K€.

L'étude des différents blocs est présentée en ANNEXE 3 « *Zoom sur certaines problématiques structurantes du contrat – 1/ Focus sur les engagements en matière d'investissements et de renouvellement* ».

3/ Le résultat financier

Le résultat financier de la SABOM s'élève au 31 décembre 2021 à – 415 K€. Il s'agit de la rémunération de la convention de crédit à long terme et de la convention de Trésorerie contractées auprès de VE-CGE.

4/ Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nul.

5/ Le résultat net et le taux de marge global (indicateur de l'économie globale du contrat)

Le résultat net de la SABOM s'élève à – 4 409 K€ au 31 décembre 2021.

Le taux de marge global, calculé par le rapport du résultat net (après IS et participation des salariés) sur le chiffre d'affaires (RN/CA), s'établit à - 9,58 % en 2021.

Le taux de marge global de l'année 2021 est nettement inférieur à celui prévu au contrat (pour 2021, + 1,85 %) et inférieur au taux de marge prévisionnel moyen de la délégation (1,74%).

REALISE en K€			
	2019	2020	2021
CHIFFRES D'AFFAIRES	43 832	45 151	46 001
RESULTAT NET	-2 851	-5 838	-4 409
RN/CA	-6,51%	-12,93%	-9,58%
	2019	2020	2021
RN/CA (Prévision)	-0,58%	1,40%	1,85%
RN/CA moyen (Prévision) sur 7 ans	1,74%	1,74%	1,74%
RN/CA (Réalisation)	-6,51%	-12,93%	-9,58%

6/ Partage de gains : la clause de sur-profitabilité

Ce contrat prévoit un mécanisme encadrant la sur-profitabilité (annuelle, cumulée sur la durée du contrat). L'article 121 du contrat décrit ce « Mécanisme de partage de gains ».

Cette clause consiste à déterminer si le délégataire obtient de meilleurs résultats que ceux prévus dans les comptes d'exploitation prévisionnels. L'indicateur de référence est l'Excédent brut d'exploitation contractuel (EBEC, inspiré de l'EBE mais se rapprochant plus spécifiquement du résultat d'exploitation, tout en retraitant certaines charges telles que les frais de siège et les pénalités).

Au vu des résultats 2021 de la SABOM, la clause de partage de gains ne s'applique pas en 2021.

Synthèse des charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation s'élèvent à **50,4 M€** en 2021 alors qu'elles étaient de 51 M€ en 2020 (**9,4 M€** concernent les charges contractuelles de renouvellement) :

- de charges de personnel pour **13,2 M€** et de personnel détaché pour **0,8 M€**,
- des charges d'entretien en sous-traitance pour **6,5 M€**,
- des charges liées aux travaux de branchements pour **5,2 M€**,
- de frais de siège pour **1,3 M€**,
- de sous-traitance interne via une convention de prestation de service avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (VE-CGE) et autres pour **2 M€** et de sous-traitance via une convention de facturation avec Suez eau France pour **0,9 M€**,
- du coût des consommations électriques pour **3,7 M€**,
- du coût des produits de traitement pour **1,3 M€**,
- d'impôts et taxes pour **0,7 M€**,
- diverses autres charges d'exploitation pour 5,4 M€.

Les charges d'exploitation ont légèrement baissé 0,6 M€ par rapport à 2020, alors qu'elles avaient fortement augmenté de 2019 à 2020.

La mise en place d'un plan d'actions de redressement économique n'a eu que peu d'effet sur le niveau de charges d'exploitation 2021.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mesure la performance économique de l'entreprise et donne une indication sur le niveau de rentabilité de son activité, indépendamment de sa politique d'amortissement, du coût de son endettement et du mode d'imposition. En 2021, l'EBE de la SABOM est positif (6,3 M€). Il est en hausse par rapport à l'année dernière, en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires et la légère baisse des charges d'exploitation (liée à des charges non récurrentes). Il reste néanmoins largement insuffisant au regard des pertes finales.

B- La structure globale du bilan 2021 fortement déséquilibrée en raison de capitaux propres négatifs

1/ L'Actif de la SABOM : actif immobilisé et créances clients

En K€			
ACTIF	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Immobilisations incorporelles nettes	3	2	2
Immobilisations corporelles nettes	6 564	11 653	18 667
Immobilisations en cours		1 076	149
Immobilisations financières			
Total Actif immobilisé	6 567	12 732	18 818
Stocks	53	299	669
Avances, Acomptes versés s/ cdes	60	99	0
Créances Clients	16 217	10 727	14 290
Autres créances	4 716	4 676	2 835
VMP			
Trésorerie			
Charges constatées d'avance	557	473	412
Total actif circulant	21 603	16 274	18 205
TOTAL ACTIF	28 170	29 006	37 023

L'actif immobilisé

L'actif immobilisé de la SABOM s'élève à 18 818 K€ et se décompose de la façon suivante :

- 2 K€ d'immobilisations incorporelles,
- 192 K€ (net au 31/12/2021) de biens de reprise de la précédente délégation,
- 18 476 K€ (net au 31/12/2021) de travaux neufs et travaux de renouvellement de canalisations non visitables (Blocs H, I et 2),
- 149 K€ d'immobilisations corporelles en cours.

L'actif circulant

L'actif circulant (18 205 K€) est principalement constitué de créances clients dont plus de la moitié correspond à de « l'Eau en compteur » (8,7 M€), soit pour mémoire les volumes assujettis non facturés à la clôture de l'exercice.

2/ Le passif de la SABOM : des capitaux propres négatifs et un endettement important vis-à-vis du groupe

En K€

PASSIF	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Capital Social	1 000	1 000	1 000
Réserve légale			
Report à nouveau		-2 852	-8 689
Résultat de l'exercice	-2 852	-5 838	-4 409
Autres fonds propres (avances conditionnées) : Comptes spéciaux des concessions			
Capitaux propres	-1 852	-7 689	-12 098
Provision pour risques	366	40	210
Provision pour charges		720	913
Provisions pour risques et charges	366	760	1 123
Emprunts et dettes auprès étbl de crédit (L)	2	0	0
Emprunts et dettes financières divers	7 244	16 898	30 304
Avances et acomptes reçus sur cdes	1 039	715	923
Dettes fournisseurs	15 608	12 705	11 819
Dettes fiscales et sociales	5 634	5 615	4 936
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Autres dettes	129	2	16
Dettes	29 656	35 935	47 998
Produits constatés d'avance	0		
TOTAL PASSIF	28 170	29 006	37 023

Les Capitaux propres

Le niveau des capitaux propres s'est encore nettement détérioré et nécessitent une attention particulière dans la mesure où ils sont pour la **troisième année consécutive négatifs et inférieurs à la moitié du capital social**.

Une décision doit être prise par Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux afin d'être en conformité avec l'article L 223-42 du code de commerce qui exige une régularisation dans les 2 ans.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2020, délibérant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, après avoir examiné la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et décide en conséquence la poursuite des activités sociales.

La situation financière ne s'étant pas améliorée, la régularisation doit intervenir avant novembre 2022.

Les provisions pour risques et charges

Elles correspondent aux provisions pour retraites (69 K€), pour médailles du travail (170 K€), pour litiges et sinistres (210 K€) et amortissement de caducité pour 652 K€.

Les dettes

Au 31 décembre 2021, les dettes sont principalement constituées de :

- l'emprunt auprès du groupe VE-CGE, qui s'élève à 18 255 K€ et le compte courant de 12 049 K€
- de dettes fournisseurs pour 11 819 K€,
- de dettes fiscales et sociales (4 936 K€) où figurent, entre autres, la dette de la SABOM vis-à-vis de Bordeaux Métropole pour son retard en matière de renouvellement (743 K€) et le solde du fonds de développement durable (123 K€), le reste étant constitué de dettes fiscales (TVA et autres taxes) et sociales (organismes sociaux, congés payés...).
- des avances et acomptes clients versés pour 939 K€.

En K€

Structure du bilan	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
(+) Fonds de Roulement	-809	-6 482	-11 538
(-) Besoin en Fonds de Roulement Variation du BFR	-1 124	-2 763	511
(=) Trésorerie Nette (compte courant)	316	-3 719	-12 049
Total Bilan	28 170	29 006	37 023
% Trésorerie / Total Bilan	1,12%	-12,82%	-32,55%

Le Fonds de Roulement (FR = capitaux propres et emprunt LT – actif immobilisé) est négatif et se dégrade. Ceci indique que les capitaux permanents et la dette long terme n'arrive pas à financer, d'une part, les actifs immobilisés (investissements) et, d'autre part, les actifs circulants (dettes d'exploitation).

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est la mesure des ressources financières que la structure doit mettre en œuvre pour financer le cycle d'exploitation résultant du décalage entre les encaissements (actifs circulants) et les décaissements (dettes court-terme).

Le BFR devient positif en 2021 ce qui correspond à un besoin de ressources sur son cycle d'exploitation ; ce besoin vient s'ajouter au fonds de roulement qui est fortement négatif, pour former une trésorerie négative de -12 M€.

En conclusion, la structure du bilan se détériore rapidement au cours des 3 années écoulées du contrat.

IV. PRINCIPAUX ECARTS ENTRE LE « REALISE » ET LE « PREVISIONNEL » SUR LA DUREE DU CONTRAT

Les montants mentionnés ci-dessous sont des euros :

COMPARAISON REEL / PREVU (Uniquement Exploitation)					
REEL : version CEP (Hors renouvellement et investissement)					
PREVU : Annexe 106-A1 (uniquement la colonne exploitation)					
COMPTE DE RESULTAT					
		CUMUL PREVU 2019 à 2021	CUMUL REEL 2019 à 2021	ECART CUMULE en €	Ecart CUMULE en %
701+704+706+708	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	136 703 760	134 983 859	-1 719 901	-1,26%
	CHIFFRE D'AFFAIRE NET	136 703 760	134 983 859	-1 719 901	-1,26%
70	Production stockée	0	0	0	
72	Production immobilisée	0	0	0	
74	Subvention d'exploitation	120 644	238 813	118 169	97,95%
78	Reprises sur provision et Transferts de charges	0	535 866	535 866	
75	Autres produits (NB1)	0	7 997	7 997	
	PRODUITS D'EXPLOITATION	136 824 404	135 766 535	-1 057 869	-0,77%
60	Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 245 592	20 075 257	1 829 665	10,03%
	Variation de stock	0	56 203	56 203	
61 et 62	Autres achats et charges externes	49 738 935	59 656 480	9 917 545	19,94%
63	Impôts taxes et versements assimilés	2 394 557	2 148 074	-246 483	-10,29%
641	Salaires et traitements	24 279 938	24 313 097	33 159	0,14%
645 et 647	Charges sociales	12 151 276	11 652 471	-498 805	-4,10%
6811	Dotations aux amortissements et depreciations	546 233	1 304 836	758 603	138,88%
68156	Dotations aux provisions	867 391	1 640 939	773 548	89,18%
65	Autres charges	26 515 900	27 061 322	545 422	2,06%
	CHARGES D'EXPLOITATION	134 739 822	147 908 679	13 168 857	9,77%
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 084 582	-12 142 144	-14 226 726	-682,47%
76	Produits financiers	0	0	0	
66	Charges financières	868 144	655 378	-212 766	-24,51%
	RESULTAT FINANCIER	-868 144	-655 378	212 766	-24,51%
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 216 438	-12 797 522	-14 013 960	-1152,05%
	Produits exceptionnels	0	13 300	13 300	
67	Charges exceptionnelles	0	45 144	45 144	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-31 844	-31 844	
	Participation estimée	449 613	328 520	-121 093	-26,93%
	Impôt estimé	-467 469	-175 549	291 920	-62,45%
	RESULTAT NET	1 234 294	-12 982 337	-14 216 631	-1151,80%

Le chiffre d'affaires, cumulé sur les 3 premières années du contrat, présente un léger retard de **- 1,7 M€** (soit - 1,26 %) par rapport au Compte d'Exploitation Prévisionnel Actualisé (CEP) 2019 à 2021.

Ce retard de chiffre d'affaires est relatif :

- aux volumes (m3) épurés et au nombre d'utilisateurs légèrement surévalués (- 1,79%), (impact -1M€ sur 3 ans),
- aux travaux de branchements (- 0,3 M€) avec un effet volume (nombre de branchements légèrement inférieur),
- aux prestations de services et aux produits sur activités annexes inférieurs (de - 0,5 M€) à ce qui était prévu notamment en matière de prestations de

débouchage (privés) ou de modification de branchement et de refacturation de dégâts tiers.

Pour les **autres produits (+ 0,7 M€)**, le principal écart s'explique par la reprise de provisions sur créances non prévues dans le CEP pour 0,5 M€ et les subventions d'exploitation supérieures à celles prévues au CEP.

Au final, les produits d'exploitation 2019-2021 sont en retard de 1,1 M€ (soit 0,77%).

Il en est tout autrement des **charges d'exploitation** cumulées 2019-2021 qui s'élèvent à 148 M€ alors que seules 135 M€ étaient prévues, soit un écart de + 13 M€ qui se situent principalement au niveau des postes suivants :

- Les principales charges sous évaluées sur le période 2019-2021 dans le CEP sont :
 - L'électricité pour 1,6 M€
 - Evacuation des boues et produits de traitement pour 1,5 M€
 - La sous-traitance branchements pour 3,9 M€
 - Les charges d'inspection réseau et curage pour 2,8 M€
 - Les frais de télécommunication pour 1 M€
 - Les pénalités non prévues au CEP 1 M€
 - Les dotations plus importantes et celles non prévues au CEP pour 1,6 M€.
- Les principales charges sur évaluées dans le CEP sont :
 - Les fournitures d'entretien et petits équipements pour 2,6 M€.

Le **résultat financier** 2019-2021 est moins déficitaire que celui prévu au CEP car le tirage de l'emprunt à long terme est intervenu avec un certain décalage dans le temps (plus tard), d'où des économies de 0,2 M€.

Compte tenu des **résultats nets** fortement déficitaires de – 13 M€, il n'y a pas d'impôt sur les sociétés.

Synthèse :

Depuis le début du contrat (2019-2021), l'écart entre le réel et le prévisionnel s'explique principalement par un chiffre d'affaires en retard de - 1,7 M€ (-1,26%) atténué par des reprises de provisions et des subventions d'exploitation pour + 0,7 M€ non-prévues au CEP. Les recettes sont pratiquement conformes à ce qui était prévu initialement sans modifications des hypothèses fixées initialement.

De nombreuses charges d'exploitations ont été sous évaluées (électricité, sous-traitance branchements, inspection et curage, évacuation des boues et produits de traitement...) pour un total de 13,2 M€ (soit 9,77 %).

Le cumul des résultats nets 2019-2021 se retrouve ainsi en retard de 14,2 M€ par rapport à celui prévu au CEP.

V. ANNEXES DU RAPPORT

ANNEXE 1 : Le contrat

Principales prestations confiées au délégataire :

Conformément à l'article 1.1 du contrat, les principales prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

- l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'ensemble des ouvrages de collecte, de stockage, de transport et de traitement des eaux usées, des eaux unitaires et des eaux pluviales urbaines, ainsi que des boues et des sous-produits d'épuration ; l'exploitation de l'ensemble du SI outillant ces processus mis à disposition par le Délégrant ou fourni par le délégataire ;
- la gestion du patrimoine existant et la réalisation des travaux de renouvellement à caractère fonctionnel et patrimonial mis à sa charge et fortement adhérents à l'exploitation, et le cas échéant de travaux de premier établissement (encore appelés « travaux neufs ») dont la surface financière restera accessoire au regard de l'économie du contrat et qui pourraient être de nature à optimiser la qualité technique du service et/ou le service à l'utilisateur ;
- la réalisation de branchements neufs isolés ;
- la réalisation des prestations liées à la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) mises à la charge du délégataire, étroitement liées à la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- la mise à jour et la tenue de l'inventaire physique et comptable des biens des services publics d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- la gestion technique et financières des usagers assujettis, notamment l'enrichissement de la base de données des points de service assainissement mise à disposition par le Délégrant, les interventions techniques, les projets d'autorisation et les conventions de déversement pour les rejets non domestiques ;
- la relation avec les usagers et la communication pédagogique, l'assistance au Délégrant pour la communication institutionnelle ;
- le contrôle de conformité des installations privatives d'assainissement notamment dans le cadre de cessions immobilières et le constat d'écoulement des eaux usées, en particuliers pour les branchements neufs, y compris sur les branchements réalisés par des tiers, par le contrôle terrain ou le recensement de données de consommation d'eau potable permettant d'attester de l'écoulement des eaux usées ;
- la contribution aux objectifs du Délégrant d'une protection toujours accrue de la santé humaine et du milieu naturel ;
- la valorisation des déchets et sous-produits de l'épuration ;
- la meilleure contribution possible à la prévention, par une exploitation judicieuse et performante des ouvrages disponibles, des inondations et à défaut la limitation de leurs conséquences ;
- le traitement administratif et la complétude des dossiers pour préparer la facturation par le Délégrant de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de la Taxe incitative à la mise en conformité (TIMC) ;
- le conseil et l'assistance au Délégrant pour les fonctions de gestion technique du service assurées par le Délégrant (notamment maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement ou de renouvellement patrimonial) ;
- le pilotage d'activités de recherche et développement ;

- l'accompagnement des projets de Bordeaux Métropole en matière de systèmes d'information ;
- l'alimentation des référentiels du système d'information métropolitain (Système d'information géographique -SIG -, couche pilotage, patrimoine visible, GED, plateforme d'archivage numérique...) et des entrepôts de données métropolitains ;
- la gestion documentaire et l'archivage des documents produits par le service dans le respect de la réglementation relative aux archives publiques et aux instructions de Bordeaux Métropole ;
- la participation active à la gouvernance des évolutions du système d'information (ex : schéma directeur du système d'information industriel de conduite des installations d'eaux pluviales et d'eaux usées dénommé Ramsès...) ;
- l'établissement des rapports d'activité et des *reportings* réguliers tant techniques que financiers.

Le délégataire est en outre autorisé à exécuter des activités complémentaires et/ou accessoires aux missions de service public qui lui sont confiées, dans les conditions définies au contrat.

Par rapport à la précédente concession (2013-2018), ce nouveau contrat inclut des prestations supplémentaires confiées au délégataire. Notamment :

- divers travaux sur les réseaux et les ouvrages (travaux de rénovation ou de maintenance lourde d'ouvrage, travaux de réparation de réseau, travaux d'urgence),
- inspection de collecteurs visitables renforcée,
- complétude des levés topographiques,
- prestations GEMAPI,
- programme d'entretien des noues,
- amélioration de l'efficacité énergétique,
- meilleur suivi de l'impact environnemental du service,
- mise en place d'une plateforme temps différé d'intelligence technique permettant de traiter les données techniques du service dans une optique d'efficience long terme,
- travaux de renouvellement de réseau,
- élargissement des plages de rendez-vous pour les usagers,
- mécanisme permettant d'encadrer la sur-profitabilité (annuelle et cumulée sur la durée de la délégation),
- renforcement de la maîtrise du contrôle / pilotage technique et économique du contrat à travers la description des processus métiers du délégataire (gestion des grands travaux, gestion du patrimoine réseau, conduite du système, SI évolution, entretien et maintenance réseau, Gemapi...)

ANNEXE 2 : Liste des documents financiers demandés et état de transmission

<u>LISTING DOCUMENTS PERIODIQUES A TRANSMETTRE (Article 130 du contrat)</u>	<u>DSP ASSAINISSEMENT SABOM</u>			
	ENGAGEMENTS	PERIODICITE	ETAT DE TRANSMISSION	
Données exercice N à transmettre en N+1:			OUI / NON N/A (Non Applicable)	Date transmission
Rapport annuel du Délégataire (RAD)		31-mars	OUI	31/03/2022
Liasse fiscale 31/12/N provisoire		31-mars	OUI	31/03/2022
Liasse fiscale 31/12/N définitive		30-avr	OUI	27/05/2022
Balance générale au 31/12/N		31-mars	OUI	21/04/2022
Bilan, compte de résultat et annexe des comptes format comptes sociaux au 31/12/N		31-mars	OUI	21/04/2022
Grand livre COMPLET sous forme dématérialisé et exploitable (excel) au 31/12/N	Eng 389	31-mars	OUI	31/03/2022
Les comptes réels 2021 sous format du CEP		31-mars	OUI	21/04/2022
Le CEP année N actualisé (y compris les constantes et les formules de calcul apparentes pour l'actualisation du CEP contractuel)	Eng 396	31-mars	OUI	28/04/2022
L'onglet D7 Sous-traitance Interne groupe pour année N		31-mars	OUI	21/04/2022
Facture annuelle de prestations de services N avec son annexe détaillée avec Unités d'Ouvres (UO).		31-mars	OUI	21/04/2022
Facture annuelle des frais de siège N avec son annexe détaillée avec UO.		31-mars	Facture OUI mais annexe détaillée avec UO NON	Absence de justification du montant facturé annuellement sur la base des unités d'œuvre concernées
Inventaire A, B et C		31-mars		
Fichier des immobilisations au 31/12		31-mars		
Rapports CAC Général et spécial au 31/12/2021		Après CA arrétant les comptes	OUI	28/06/2022
Rapport de gestion au 31/12/2021		Après CA arrétant les comptes	OUI	28/06/2022
Attestation KPMG Frais de siège 2021		30-juin	NON	Pas d'attestation en 2021; les règles de comptabilisation restent inchangées par rapport à 2020
Procès verbaux d'Assemblée Générale et les Conseils d'Administration de 2021 et début 2022		Après CA arrétant les comptes	OK pour 2021, en attente 2022	
Rapport Audit transparence sur les indicateurs pour année N		30-juin	En attente	
Bilan social 2021		31-mars	OUI	31/03/2022
Tout avenant aux contrats de financement, de compte courant, de prestations de services, de frais de siège...		31-mars	Sans objet	Sans objet
Nouvelle conventions ou contrat conclus avec le groupe		31-mars	Sans objet	Sans objet
Toute modification des statuts de la société		31-mars	Sans objet	Sans objet
Document transmis en retard				
Document non transmis				
Document en attente				

ANNEXE 3 : Zoom sur certaines problématiques structurantes du contrat

1/ Focus sur les engagements en matière d'investissements (6,2 M€) et de renouvellement (10,1 M€) de 2021

Etant donné qu'une analyse hors investissements et hors renouvellement a été faite dans ce rapport, nous nous attarderons dans cette partie d'annexe à décrire les spécificités de traitement comptable mais également à faire un point sur l'état d'avancement des engagements du délégataire en matière d'investissements et de renouvellement sur ce contrat.

Dans le cadre du présent contrat, on parle :

- d'investissements pour tous les travaux immobilisés, soit les travaux neufs de 1er établissement (blocs H et I) et le renouvellement des canalisations non visitables (Bloc 2),
- de renouvellement pour tous les autres renouvellements qui sont par ailleurs comptabilisés en charges et non immobilisés.

Les 2 tableaux ci-dessous, précisent les intitulés de chaque bloc.

Les investissements 6.2 M€

Les investissements, les immobilisations (ou production immobilisée), travaux neufs, travaux de 1^{er} établissement et renouvellement de canalisations sont les différents termes pour identifier : les blocs H, I et bloc 2 ainsi que les biens de reprises² de la précédente délégation (contrat 2013-2018).

Le schéma d'écritures comptables des investissements (Blocs H, I et bloc 2) est le suivant : [la production immobilisée vient annuler les charges relatives à ces investissements afin d'être comptabilisés à l'actif immobilisé du bilan].

La « **production immobilisée** » s'élève à 6,2 M€ en 2021. Elle correspond aux investissements engagés en 2021 par la SABOM au titre des travaux neufs de premier établissement (blocs H et I) et des travaux de renouvellement des canalisations amortissables sur leur durée de vie donnant lieu à soultte en fin de contrat (bloc 2). Elle vient annuler l'effet sur le résultat des charges entrant dans la valorisation desdits investissements, comptabilisées en « Autres achats et charges externes » pour un total identique.

Le tableau ci-dessous présente les travaux réalisés en 2021 comparés au prévisionnel :

	KEU	PAT 3			1,0377					
INVESTISSEMENTS	En €	REEL 2021	PREVU 2021	ECART 2021	Investissements réels cumulés 2019-2021	Investissements prévus cumulés 2019-2021	ECART CUMULE sur 3 ans	ECART CUMULE sur 2020-2021		
Bloc H1	Travaux Neufs de 1er établissement	277 741 €	53 981 €	223 760 €	1 599 616 €	2 010 272 €	-410 656 €	-220 863 €		
Bloc H2	Travaux Neufs de 1er établissement - système d'information	106 611 €	71 043 €	35 568 €	802 374 €	771 209 €	31 165 €	341 986 €		
Bloc I	Travaux neufs de 1er établissement financés par le Fond Dév Durable	50 895 €	103 770 €	-52 875 €	427 345 €	305 450 €	121 895 €			
Bloc 2	Renouvellement de Canalisations EU/UN non visitables	5 797 200 €	5 499 810 €	297 390 €	16 139 976 €	16 188 850 €	-48 874 €	341 372 €		
	Tuilage et biens de reprises				0 €	0 €				
	TOTAL INVESTISSEMENTS	6 232 447 €	5 728 604 €	503 843 €	18 969 311 €	19 275 781 €	-481 240 €			

Il est constaté une avance de 504 K€ pour 2021.

² Les biens de reprises de la précédente délégation (contrat 2013-2018) ont été racheté par la SABOM à leur valeur nette comptable.

En 2021, le délégataire n'est pas pénalisé (dans une certaine mesure, 80% pour les blocs H et I et 90% pour le bloc 2) car ce retard sera rattrapé sur les autres années du contrat. Certains projets du blocs H1 ont fait l'objet d'un report de délai justifié ; de plus, Bordeaux Métropole a accepté de lisser les engagements 2020-2021 en raison de la crise Covid.

Les travaux de renouvellement hors réseau 10,1 M€

On distingue dans les charges de renouvellement deux catégories : les renouvellements assortis d'une obligation minimale contractuelle de ceux qui ne sont pas assortis d'une telle obligation.

Les travaux de renouvellement, charges de renouvellement (transferts de charges de renouvellement), compte de renouvellement sont les différents termes pour identifier les blocs A, B, C, D, E et J (dont les intitulés sont indiqués dans le tableau ci-dessous) sur lesquels le délégataire a une obligation minimale de renouvellement et les blocs F et G où le délégataire n'a pas d'obligation minimale de renouvellement.

De même pour le renouvellement, le schéma d'écritures comptables des travaux de renouvellement (Blocs A, B, C, D, E, J) est le suivant :

[un transfert de charges vient annuler les charges relatives aux travaux de renouvellement afin d'être comptabilisés en compte 6588 « charges contractuelles de renouvellement »].

La comptabilisation de l'engagement contractuel en matière de renouvellement a cependant eu pour effet de provisionner un supplément de charges non engagées de + 0,7 M€, depuis le début du contrat (que l'on retrouve en dette vis-à-vis de la collectivité compte 4431).

Les « transferts de charges de renouvellement » s'élèvent à 9 424 K€ en 2021 et correspondent aux charges réelles des travaux de renouvellement assorties d'un engagement minimum réalisés par le délégataire dans le cadre des blocs A, B, C, D, E, J. Ils viennent annuler l'effet sur le résultat des charges entrant dans la valorisation desdits renouvellements, comptabilisées en « Autres achats et charges externes » pour un total identique.

Ainsi, au titre des renouvellements assortis d'un engagement minimum, seul l'engagement contractuel donne lieu à une charge impactant le résultat.

Les autres charges réelles de renouvellement (non assorties d'un engagement minimum) sont également comptabilisées en charges (en Autres achats et charges externes) et impactent le résultat.

Le tableau ci-dessous présente les travaux de renouvellement réalisés en 2021 comparés au prévisionnel :

		KEU	Source PAT 3		1,0377			
RENOUVELLEMENT	En €	REEL 2021	PREVU 2021	ECART 2021	Renouvellement réel cumulé 2019-2021	Renouvellement prévu cumulé 2019-2021	ECART CUMULE sur 3 ans	
Obligation minimale de renouvellement	Bloc A	Ouvrages de génie civil et bâtiment et second œuvre et accessoires	411 370 €	472 709 €	-61 339 €	1 057 467 €	1 391 432 €	-333 965 €
	Bloc B	Renouvellement et réhabilitation de second œuvre et accessoires d'ouvrages de Génie civil et de bâtiments	496 721 €	295 562 €	201 159 €	1 228 827 €	869 995 €	358 832 €
	Bloc C	Equipements usines et réseaux	5 692 415 €	5 904 800 €	-212 385 €	15 316 611 €	17 380 951 €	-2 064 340 €
	Bloc D	Ouvrages accessoires aux canalisations (renouvellement et mise à la côte des tampons)	1 780 008 €	1 122 705 €	657 303 €	4 827 879 €	3 304 715 €	1 523 164 €
	Bloc E	Petits travaux d'amélioration du système, intrinsèquement liés à l'exploitation	133 967 €	180 211 €	-46 244 €	556 579 €	530 457 €	26 122 €
	Bloc J	Renouvellement Système d'Information	909 097 €	755 591 €	153 506 €	1 972 895 €	2 224 104 €	-251 209 €
Ss-total travaux de renouvellement avec obligation minimale de renouvellement		9 423 578 €	8 731 578 €	692 000 €	24 960 258 €	25 701 653 €	-741 395 €	
Pas d'obligations minimales de renouvellement	Bloc F	Canalisations Réseaux / gestion des procédures d'urgence	296 957 €	582 772 €	-285 815 €	794 151 €	1 715 407 €	-921 256 €
	Bloc G	Chantiers exceptionnels sur ouvrages existants	377 280 €	332 314 €	44 966 €	1 410 722 €	978 176 €	432 546 €
Ss-total travaux de renouvellement sans obligation minimale de renouvellement		674 237 €	915 086 €	-240 849 €	2 204 873 €	2 693 583 €	-488 710 €	
TOTAL RENOUVELLEMENT		10 097 815 €	9 646 665 €	451 150 €	27 165 131 €	28 395 237 €	-1 230 106 €	

L'année 2021 a été marquée par un certain rattrapage des travaux de renouvellement. Cependant, il demeure toujours un retard de 741 K€ sur les 3 premières années du contrat sur les renouvellements assortis d'une obligation minimale contractuelle. Ce montant est reporté en dette vis-à-vis du délégant au bilan.

Pour 2021, il n'y a pas de pénalités facturées au délégataire pour les travaux de renouvellement car le délégataire a réalisé plus de 80% des montants de travaux de renouvellement prévus et que Bordeaux Métropole a accepté de lisser les engagements 2020-2021 en raison de la crise Covid.

Conformément aux articles 74.3 et 120.3.2, le délégataire s'engage sur un plafonnement des charges indirectes et semi-directes imputées à ces comptes de renouvellement. Le plafond contractuel est fixé à 8 % du montant des charges directes, qui se décomposent comme suit :

- * 6% liés à la conduite d'opération, à la maîtrise d'œuvre et à la gestion patrimoniale (main d'œuvre),
- * 1% de frais d'équipements et supports (véhicules, informatique, fournitures diverses),
- * 1% de contribution aux frais de structure de la Société Dédiée.

Cet engagement a été respecté.

2/ Focus sur l'activité branchement, activité fortement déficitaire et des charges de sous-traitance bien plus élevées que celles prévues au CEP

En K€		SABOM		
Compte	Libellé	2019	2020	2021
615710	Achats de prestations - travaux facturables	4 598	5 797	5 150
	Nombre de nouveaux branchements RAD	791	704	831
	Contrôle de cohérence en K€ sur la ss traitance Branchement	5,813	8,235	6,197
	<i>Variation N/N-1 en K€</i>	0,786	2,422	-2,037
	<i>Variation N/N-1 en %</i>	15,64%	41,66%	-24,74%
Compte	Libellé	2019	2020	2021
7040000	Tvx de branchements en K€	4 351	4 074	3 939
7040000	Variation des provisions de Factures à Etablir en K€	0	578	0
	Nombre de nouveaux branchements RAD	791	704	831
	Nombre branchements facturés (réalisés en N et avant)	ND	ND	ND
	Chiffre d'affaires en K€	43 832	45 151	46 001
	Part CA Branchement / CA	9,93%	10,30%	8,56%
	Contrôle de cohérence en K€ sur le CA Branchement	5,50	6,61	4,74
		-0,29	1,11	-1,87
		-4,94%	20,13%	-28,26%
	Marges globales sur activité Branchements	-5,4%	-19,8%	-23,5%

Pour 2021, la SABOM a facturé aux usagers la réalisation de 831 branchements, ce qui est légèrement inférieur au prévisionnel de 850 branchements prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel en 2021 et pour les autres années du contrat.

D'après le délégataire, la marge de 2020 et 2021 de cette activité reste très négative, les charges de sous-traitance liées aux travaux de branchements neufs dépassant de loin les prévisions, malgré les différentes renégociations de contrats avec les sous-traitants concernés, tirées vers le bas par les forfaits et l'abattement appliqué en cas de concomitance.

De plus, le nombre de branchement (831 vs 850) et la répartition entre Forfait (20% vs 12%), Forfait concomitant (42% vs 52%) et Métré (38% vs 36%) sont proches des hypothèses du CEP.

Les branchements « forfait concomitant » sont extrêmement déficitaires.

La marge brute constatée en 2021 est de -30% vs +11% prévu au CEP. Les dépenses de sous-traitance sont nettement supérieures au prévisionnel notamment du fait des surlargeurs (environ 600K€).

L'activité branchement restera structurellement déficitaire de 1 à 1,2 M€ par an, du fait d'une mauvaise évaluation des charges de sous-traitance lors de l'établissement du CEP de l'offre.

3/ Focus sur les charges de sous-traitances et les charges d'entretien et de réparation

a-Focus sur les postes de sous-traitance interne et administrative (compte 611)

La sous-traitance interne recouvre :

- (1) d'une part, les frais de siège dont le coût annuel s'élève à 1 309 K€,
- (2) d'autre part, diverses prestations assurées par Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (VE-CGE) pour le compte de la SABOM via des conventions de services, de mises à disposition...

(1) Les frais de siège sont encadrés contractuellement :

Ils font l'objet d'un plafond à hauteur de 2,9% du chiffre d'affaires (article 125 du contrat), soit pour 2021 un montant de 1 334 K€. Ce même article prévoit également la justification du montant facturé annuellement sur la base d'unités d'œuvre.

Ce point est traité au niveau de l'ANNEXE 4 : « Remarques générale sur le Rapport Annuel du Délégué 2021 (RAD 2021) : avis du délégant transmis par courrier au délégataire ».

(2) Diverses prestations sont assurées par Veolia Eau.

La convention de prestations de services VE CGE – SABOM prévoit la description précise des prestations concernées et justification des montants facturés annuellement sur la base des unités d'œuvre concernées.

Il s'agit des comptes 6112 Sous-traitance interne et des comptes 61611 Assurance Responsabilité Civile et 61614 Assurance dommages aux biens, qui n'avaient pas été identifiés comme de la sous-traitance interne groupe dans le contrat.

	Réel 2019	PREVU 2019	Réel 2020	PREVU 2020 actualisé	Réel 2021	PREVU 2021 actualisé	ECART Réel / Prévu 2021	
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	En €	En %
Sous traitance Interne Groupe								
SERVICE FINANCE & COMPTABILITE	324 250	290 750	295 946	295 402	288 986	298 456	-9 470	-3,2%
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	327 178	371 000	350 850	376 936	353 392	380 832	-27 439	-7,2%
SERVICE GESTION JURIDIQUE ET CONTRACTUELLE	347 250	321 000	379 025	326 136	370 935	329 507	41 429	12,6%
SERVICE GESTION ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS	148 099	140 000	144 510	142 240	124 773	143 710	-18 937	-13,2%
SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE ET EXPLOITATION	401 400	417 600	536 897	424 282	607 246	428 666	178 580	41,7%
ASSISTANCE GENERALE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	0	0	0	0	0	0		
SERVICE SUPPORT AU SYSTÈME D'INFORMATION	224 925	270 925	196 899	275 260	198 742	278 105	-79 363	-28,5%
Sous-total Prestations de Services (Convention)	1 773 102	1 811 275	1 904 127	1 840 255	1 944 074	1 859 275	84 799	4,6%
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL	95 399	100 000	122 596	101 600	102 026	102 650	-624	-0,6%
TOTAL sous-traitance Interne Groupe	1 868 501	1 911 275	2 026 723	1 941 855	2 046 100	1 961 925	84 175	4,29%

Pour 2021, ces prestations se sont élevées à 1 944 K€, au-dessus de ce que prévoyait le compte d'exploitation prévisionnel pour la même année (+ 85 K€ ou + 4,6%).

Bordeaux Métropole a obtenu un état justifiant les prestations de services 2021 avec les unités d'œuvre, comme en 2020 et 2019.

Bordeaux Métropole note une forte augmentation des prestations d'assistance technique et d'exploitation (+ 179 K€ par rapport au prévisionnel et + 70 K€ par rapport à N-1) et plus particulièrement la ligne intitulé « Accès à l'Expertise Exploitation et Amélioration de la Performance Opérationnelle ». D'après le délégataire, cette hausse s'explique par des études spécifiques, audits et accompagnement à la mise aux normes, dépenses non envisagées initialement en 2021 ou dans de moindres mesures.

La baisse sur le service support Système d'Information (- 79 K€ par rapport au prévisionnel) s'explique par l'internalisation d'une partie du support informatique, dont la contrepartie est l'augmentation de la masse salariale ainsi que de l'assistance technique et exploitation.

Enfin la hausse du service gestion juridique et contractuelle (+ 41 K€ par rapport au prévisionnel et - 8 K€ par rapport à N-1) se justifie par l'appui aux négociations sur les accords d'entreprise, accompagnement passation d'avenant et par le support apporté dans certains litiges clients.

La sous-traitance au concessionnaire de l'eau (Suez eau France) s'élève à 893 K€ pour 2021 :

Au 1^{er} janvier 2019, une nouvelle convention pour la facturation, l'encaissement et le recouvrement de la redevance assainissement est entrée en vigueur.

Le gestionnaire du service public de l'eau (GSPE) est ainsi rémunéré par la SABOM à hauteur de 1,37 € HT par factures émises (définitives et intermédiaires) en valeur 2019.

Pour 2021, le nombre de factures émises par le GSPE s'est élevé à 559 661, 33 515 pour le SIAO et 8 838 de factures de régularisation 2019 et 2020 ; un contrôle de cohérence rapide met en évidence le bon niveau de provisionnement.

		SABOM				
	En €	2019	2020	2021	Variation en €	Variation en %
#611110	Convention facturation, encaissement et recouvrement...	843 000	783 627	892 600	108 973	13,91%
	Dont convention Relation clientèle	Sans objet	Sans objet			
	Nombre de facture "émises" par an	544 853	561 756	602 014	40 258	7,17%
		1,37	1,40	1,43	2,14%	Effet prix
		-7,24%	3,10%	7,17%	7,17%	Effet volume

Il existe d'autres conventions entre Suez eau France et la SABOM mais elles n'ont pas fait

l'objet de facturations significatives en 2021.

Il s'agit des conventions suivantes, dont les deux premières sont relatives à l'activité des travaux de branchements :

- Convention Concomitance BM SABOM Suez-Périmètre BM (environ 30 K€),
- Convention SIAO-BM-SABOM-SUEZ Planification et réalisation branchements eau assainissement (0 K€),
- Convention pour la gestion des éléments communs à la communication (0 K€),
- Convention d'échange de service (à titre gratuit).

b-Focus sur les charges d'entretien et de réparation (compte 615) pour 16,8 M€

Elles représentent 17 759 K€ et se répartissent entre les activités suivantes :

615 - Entretien & réparations en k€	2019		2020		2021		Variation	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	en K€	en %
Sous-traitance liée au process	1 791,0	13%	2 052,9	12%	2 215,6	16%	162,7	8%
Sous-traitance liée à l'entretien technique	2 908,6	21%	3 311,9	20%	3 222,1	23%	-89,7	-3%
Sous-traitance liée à la voirie et réseaux divers	2 730,8	20%	4 174,5	25%	5 131,7	37%	957,2	23%
Sous-traitance liée à l'entretien non technique	1 855,5	13%	1 498,3	9%	2 043,2	15%	544,9	36%
Sous-traitance liée aux branchements	4 598,2	33%	5 797,2	34%	5 146,2	37%	-651,0	-11%
Total comptes "Entretien et réparations"	13 884,1	100%	16 834,8	100%	17 758,9	128%	924,1	5%

Sur ces 17,8 M€, 5,1 M€ concernent la sous-traitance relative aux travaux de branchements et 6,1 M€ traitent des charges de renouvellement analysées ci-avant.

L'article 77 du contrat fixe un montant minimum de réparation de réseau de 752 195 € HT en valeur 1^{er} janvier 2019 par an. L'Article 120.4 du contrat de concession prévoit que le délégataire en assure le suivi financier détaillé à travers un compte de suivi spécifique. Ce montant représente un engagement minimal de la part du délégataire. A l'issue de la délégation, l'éventuel solde créditeur de ce compte est reversé à la Collectivité, augmenté de 20 % de pénalités.

Au 31 décembre 2021, les charges de réparations et réfections de réseau ont dépassé l'engagement contractuel.

ANNEXE 4 : Remarques générale sur le Rapport Annuel du Délégué 2021 (RAD 2021) : avis du délégant transmis par courrier au délégué

1/ L'activité des 3 premières années fortement déficitaire entraîne des problèmes contractuels et un besoin de recapitalisation

Troisième année consécutive où les capitaux propres sont négatifs et inférieurs à la moitié du capital social, **une décision doit être prise par Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux afin d'être en conformité avec l'article L 223-42 du code de commerce qui exige une régularisation dans les 2 ans.**

L'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2020, [délibérant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, après avoir examiné la situation financière des comptes annuels clos le 31 décembre 2019, approuvés et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social], décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre de façon anticipée la Société et décide en conséquence la poursuite des activités sociales.

La situation financière ne s'étant pas améliorée, la régularisation devra intervenir avant novembre 2022. Nous attendons de votre part des informations régulières sur la mise en œuvre de cette régularisation.

2/ Frais de siège : absence de justification du montant facturé annuellement sur la base des unités d'œuvre concernées

Les frais de siège 2021 s'élèvent à 1 309 K€ et sont en hausse de + 1,16 %.

L'article 125 du contrat stipule que la convention relative aux prestations rendues par le siège précisera les prestations concernées tout en ... *justifiant le montant facturé annuellement sur la base des unités d'œuvre concernées.*

La SABOM répond que les frais de siège correspondent à des forfaits et non à des unités d'œuvres.

Il y a bien une ambiguïté entre l'article 125 et l'annexe 11 qui prévoit des sous-forfaits par types de prestations.

En revanche l'annexe 11 prévoit aussi en page 18 que Veolia Eau produise chaque année un dossier comprenant un état détaillant les prestations apportées par le groupe à SABOM par fonction, justifiant à la fois l'absence de doublons avec l'organisation de la société dédiée et l'intérêt direct pour SABOM de chaque nature de prestation apportée.

Ce même état devant indiquer par fonction, la valorisation des prestations apportées par le groupe à ses entités filiales, dont SABOM, et à répartir entre elles, l'assiette des dépenses à répartir, la justification de la pertinence de la clé de répartition retenue et son calcul pour le montant global facturé.

Bordeaux Métropole avait obtenu cet état justifiant les frais de siège 2020 pour lequel Bordeaux Métropole avait émis un avis³ ; cependant, pour les comptes 2021, la SABOM ne souhaite pas engager cette dépense d'audit supplémentaire.

³ Le 30 juin 2021, BM a obtenu une attestation du commissaire aux comptes de Veolia Eau, relative à la détermination des coûts du siège national et du siège régional Sud-Ouest de Veolia Eau France imputables à la SABOM.

Avis BM : cette attestation est un premier pas vers la transparence, en sachant qu'elle ne porte pas d'avis sur « les critères d'exclusion (de certaines charges) et les clés de répartition ».

Cette absence de transparence du délégataire est d'autant plus regrettable que les frais de sièges représentent à eux seuls 30 % de la perte cumulée annoncée depuis l'origine du contrat.

Pour mémoire, le délégant précise que la Cour des comptes (dans son rapport « SEDIF-Enquête régionale sur l'alimentation en eau potable de la métropole du Grand Paris-Exercices 2010 et suivants-Observations définitives ») rappelle les principes fondamentaux suivants :

- la société bénéficiaire des prestations ne doit pas disposer de ressources internes pour effectuer ces prestations – les prestations facturées par le groupe doivent donc être distinctes de celles susceptibles d'être traitées par le délégataire avec ses propres services ;
- les prestations doivent être exposées dans l'intérêt direct du délégataire, lequel ne se confond pas avec l'intérêt du groupe ;
- les prestations doivent correspondre à un service effectivement rendu, il faut donc disposer des preuves matérielles de la réalité des prestations ;
- ces prestations doivent être rémunérées de manière non excessive par rapport aux services rendus.

Nous attendons bien les informations prévues et les explications nécessaires à l'analyse des frais de sièges rapportés au regard de ces principes fondamentaux.

3/ Peu de contrôles sur les volumes assujettis

Comme en 2019 et en 2020, Bordeaux Métropole émet des réserves sur la fiabilité des volumes sous-tendant le chiffre d'affaires eaux usées 2021.

1/ La sous-évaluation des volumes assujettis 2019 et 2020 a été résolue courant 2021 : les nouveaux clients 2019 et 2020 ont enfin pu être facturés et à compter de 2021, la facturation des nouveaux clients sera plus fluide et ne devrait plus poser de problème.

En effet, des nouveaux branchements collectifs (lotissements, compteurs divisionnaires...), avaient échappé à une facturation au titre de l'assainissement.

Après des travaux initiés en août 2020 entre exploitants de l'eau potable (Suez, chargé de la facturation) et de l'assainissement (Veolia), sous pilotage de la Direction de l'Eau, le problème a été résolu.

2/ Au cours des dernières années, les volumes des clients sous conventions de déversement spécifiques (industriels) font l'objet de variations importantes d'une année à l'autre. Le chiffre d'affaires relatif à ces clients industriels est de l'ordre de 0,7 M€ à 1,4 M€ au cours des 9 dernières années ; le caractère erratique de ces volumes peu avoir un impact sur le chiffre d'affaires allant jusqu'à 0,7 M€.

De ce fait, SABOM demande notamment à Suez une estimation des volumes consommés en fin d'année non encore facturés de ces clients industriels (« Eau En Compteur »).

Cependant, BM note que les coûts du siège National et Régional de Veolia Eau France imputables à la SABOM s'élevaient à 1 462 K€ en 2020 alors que les frais de siège imputés aux comptes de la SABOM s'élevaient à 1 294 K€, grâce au plafonnement contractuel de ses frais de siège à hauteur de 2,9 % du chiffre d'affaires.

En 2021, SABOM s'est aperçu que les estimations transmises par Suez en N-1 étaient très éloignées de la facturation réelle.

C'est la raison pour laquelle en 2021, SABOM a préféré ne pas retenir la prévision envoyée par Suez en décembre 2021 mais prendre les M3 facturés au titre de 2020, d'où un écart entre 2020 et 2021 des volumes des clients sous conventions de déversements spécifiques (industriels).

Ce changement de méthode (prise en compte des volumes facturés en 2021 au titre de 2020 au lieu de l'estimation communiquée par Suez) a induit une forte baisse des volumes attribués aux clients industriels (- 550 m³, soit - 234 K€), sans que l'on sache si cette méthode est plus fiable que la précédente.

Nous attendons donc une analyse rigoureuse des mécanismes d'estimation, en collaboration avec SUEZ pour la partie qui les concerne, afin d'en améliorer significativement la précision pour 2022.

ANNEXE 5 : Analyse comparative des données réelles 2021 au compte d'exploitation prévisionnel détaillée

COMPARAISON REEL / PREVU (Uniquement Exploitation)											
REEL : version CEP (Hors renouvellement et investissement)											
PREVU : Annexe 106-A1 (uniquement la colonne exploitation)											
COMPTE DE RESULTAT											
		PREVU 2019	PREVU 2020	PREVU 2021	REEL 2019	REEL 2020	REEL 2021	ECART 2021 en €	ECART CUMULE en €	ECART 2021 en %	Ecart CUMULE en %
701+704+706+708	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	45 016 200	45 233 051	46 454 509	43 831 600	45 151 102	46 001 157	-453 352	-1 719 901	-0,98%	-1,26%
	CHIFFRE D'AFFAIRE NET	45 016 200	45 233 051	46 454 509	43 831 600	45 151 102	46 001 157	-453 352	-1 719 901	-0,98%	-1,26%
70	Production stockée	0	0	0		0	0	0	0		
72	Production immobilisée	0	0	0		0	0	0	0		
74	Subvention d'exploitation	40 000	40 236	40 408		208 337	30 476	-9 932	118 169	-24,58%	97,95%
78	Reprises sur provision et Transferts de charges				3 500	147 655	384 711	384 711	535 866		
75	Autres produits (NB1)				3 300	2 741	1 956	1 956	7 997		
	PRODUITS D'EXPLOITATION	45 056 200	45 273 287	46 494 917	43 838 400	45 509 835	46 418 300	-76 617	-1 057 869	-0,16%	-0,77%
60	Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 246 400	5 965 095	6 034 097	6 513 600	6 714 365	6 847 292	813 195	1 829 665	13,48%	10,03%
	Variation de stock				47 300	8 903	0	0	56 203		
61 et 62	Autres achats et charges externes	17 704 100	15 998 860	16 035 975	18 919 500	20 801 395	19 935 585	3 899 610	9 917 545	24,32%	19,94%
63	Impôts taxes et versements assimilés	760 600	806 684	827 273	700 500	794 797	652 777	-174 496	-246 483	-21,09%	-10,29%
641	Salaires et traitements	7 857 100	8 130 118	8 292 720	7 297 500	8 688 223	8 327 374	34 654	33 159	0,42%	0,14%
645 et 647	Charges sociales	3 932 200	4 068 849	4 150 227	3 588 800	4 099 551	3 964 120	-186 107	-498 805	-4,48%	-4,10%
6811	Dotations aux amortissements et depreciations	192 900	132 500	220 833	309 200	646 257	349 379	128 546	758 603	58,21%	138,88%
68156	Dotations aux provisions	0	380 070	487 321	240 600	430 519	969 820	482 499	773 548	99,01%	89,18%
65	Autres charges	8 653 400	8 825 692	9 036 808	8 967 400	8 784 748	9 309 174	272 366	545 422	3,01%	2,06%
	CHARGES D'EXPLOITATION	45 346 700	44 307 868	45 085 254	46 584 400	50 968 758	50 355 521	5 270 267	13 168 857	11,69%	9,77%
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-290 500	965 419	1 409 663	-2 746 000	-5 458 923	-3 937 221	-5 346 884	-14 226 726	-379,30%	-682,47%
76	Produits financiers										
66	Charges financières	115 300	295 252	457 592	15 100	224 793	415 485	-42 107	-212 766	-9,20%	-24,51%
	RESULTAT FINANCIER	-115 300	-295 252	-457 592	-15 100	-224 793	-415 485	42 107	212 766	-9,20%	-24,51%
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-405 800	670 167	952 071	-2 761 100	-5 683 716	-4 352 706	-5 304 777	-14 013 960	-557,18%	-1152,05%
	Produits exceptionnels				13 300		0	0	13 300		
67	Charges exceptionnelles				5 400	39 744	0	0	45 144		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	7 900	-39 744	0	0	-31 844		
	Participation estimée	145 700	150 452	153 461	0	164 830	163 690	10 229	-121 093	6,67%	-26,93%
	Impôt estimé	-292 000	-114 256	-61 213	0	-67 910	-107 639	-46 426	291 920	75,84%	-62,45%
	RESULTAT NET	-259 500	633 971	859 823	-2 753 200	-5 820 380	-4 408 757	-5 268 580	-14 216 631	-612,75%	-1151,80%

Le chiffre d'affaires présente un léger retard de **- 0,5 M€** en 2021 (- 1 %) par rapport au Compte d'Exploitation Prévisionnel Actualisé (CEP) 2021.

Ce retard de chiffre d'affaires est relatif :

- aux volumes (m3) épurés et au nombre d'utilisateurs légèrement sur-évalués dans le CEP contractuel ; mais l'année 2021 est marquée par la régularisation de nouveaux clients 2019-2020 et non facturés (impact de 800 000 m3)
- aux travaux de branchements (- 0,3 M€) avec un effet volume (nombre de branchements légèrement inférieur),
- aux prestations de services et aux produits sur activités annexes inférieurs (de - 0,2 M€) à ce qui était prévu notamment en matière de prestations de débouchage (privés) ou de modification de branchement et de refacturation de dégâts tiers.

Pour les **autres produits (+ 0,4 M€)**, le principal écart s'explique par la reprise de provisions sur créances non prévues dans le CEP pour 0,4 M€

Au final, les produits d'exploitation 2021 sont en ligne avec le CEP.

Il en est tout autrement des charges d'exploitation 2021 qui s'élèvent à 50,4 M€ alors que seules 45,1 M€ étaient prévues, soit un écart de + 5,3 M€ qui se situent principalement au niveau des postes suivants :

- Les principales charges sous évaluées en 2021 dans le CEP sont :
 - L'électricité pour 0,7 M€
 - Evacuation des boues et produits de traitement pour 0,6 M€
 - La sous-traitance branchements pour 1,5 M€
 - Les charges d'inspection réseau et curage pour 1,1 M€
 - Les frais de télécommunication pour 0,4 M€
 - Les pénalités non prévues au CEP 0,5 M€
 - Les dotations plus importantes et celles non prévues au CEP pour 0,6 M€.

- Les principales charges sur évaluées dans le CEP sont :
 - Les fournitures d'entretien et petits équipements pour 1 M€.

Le **résultat financier** 2021 est conforme au CEP.

Compte tenu du **résultat net** fortement déficitaire de – 4,4 M€, il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à fin 2021.

En 2021, l'écart entre le réel et le prévisionnel s'explique principalement par un chiffre d'affaires en retard de - 0,5 M€ (-1%) atténué par des reprises de provisions pour + 0,4 M€ non-prévues au CEP. De nombreuses charges d'exploitations ont été sous évaluées (électricité, sous-traitance branchements, inspection et curage, évacuation des boues et produits de traitement...) pour un total de 5,3 M€ (soit 12 %).

Le résultat net 2021 se retrouve ainsi en retard de 5,3 M€ par rapport à celui prévu au CEP.